
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Soixantième séance – Mercredi 24 mai 2000, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Philippe Cottier*, M^{me} *Linda de Coulon*, MM. *Pierre de Freudenreich*, *Gérard Deshusses*, *Jean-Marie Hainaut*, *François Harmann*, M^{me} *Ruth Lanz*, MM. *Pierre Losio*, *Jean-Pierre Lyon*, *Alain Marquet*, *Paul Oberson*, *Jean-Luc Persoz* et *Damien Sidler*.

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade*, vice-président, MM. *André Hediger*, *Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 10 mai 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 23 mai et mercredi 24 mai 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Proposition du Conseil administratif en vue de:

- l'ouverture d'un crédit de 1 530 000 francs destiné à l'acquisition en propriété par étage du sous-sol, du rez-de-chaussée et du premier étage de l'immeuble 11-17, rue des Savoises, sis sur la parcelle 2409, fe 18, section Plainpalais;
- l'octroi d'un droit de superficie à la Fondation pour l'expression associative s'exerçant sur le sous-sol, le rez-de-chaussée et le premier étage de l'immeuble 11-17, rue des Savoises;
- la cession à la Ville de Genève de la copropriété (sous-sol et rez-de-chaussée) de l'immeuble 9, rue des Savoises, sis sur la parcelle 300, fe 18, section Plainpalais, par la Fondation pour l'expression associative;
- l'octroi d'un droit de superficie à la Fondation pour l'expression associative s'exerçant sur le sous-sol et le rez-de-chaussée de l'immeuble 9, rue des Savoises (PR-55).

Suite du premier débat

La présidente. Je serais reconnaissante à chacune et chacun de bien vouloir disposer la plante que vous avez reçue derrière vos bancs, ou sous vos pupitres et non pas dessus, s'il vous plaît. Monsieur Künzi, c'est aussi valable pour vous! Je ne préside pas une assemblée de cannabis, mais de conseillers municipaux.

Quelqu'un a jugé bon de faire livrer ces plantes de cannabis ici et vous en faites ce que vous voulez, mais en dehors de la séance du Conseil municipal, pas pendant celle-ci. Je vous prie de bien vouloir retirer ces plantes de vos pupitres. Je suspends la séance jusqu'à ce que cela soit fait.

(La séance est suspendue durant cinq minutes.)

M^{me} Michèle Künzler (Ve). La pause dînatoire nous donne parfois l'occasion de réfléchir. Nous demandons donc que l'on renvoie la présente proposition à la commission des finances et qu'elle y soit traitée avec célérité, puisqu'il y a quand même une certaine urgence, vu le délai d'achat de la partie d'immeuble concernée. Il faudrait que cet objet revienne en séance plénière le 26 ou le 27 juin. Je pense qu'il est judicieux que chacun puisse avoir des informations en commission et de permettre ainsi à des membres de l'Entente de se rallier à ce projet auquel ils souscrivent – en tout cas apparemment. Je suis d'avis qu'il est plus sage de procéder ainsi.

La présidente. Je mets donc au vote le renoncement à la discussion immédiate, qui avait été acceptée à la séance précédente.

Mis aux voix, le renoncement à la discussion immédiate est accepté sans opposition (quelques abstentions).

La présidente. Nous sommes donc à nouveau en préconsultation.

Suite de la préconsultation

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). J'aurais souhaité expliquer avant ce vote pourquoi nous soutenons l'idée du renvoi en commission. Tout d'abord, le débat de la séance précédente a véritablement révélé chez quelques conseillers municipaux des tendances à l'invective et à la diffamation, dirais-je, concernant l'attitude que nous avons à l'égard de la Maison des associations. Certains ont prétendu que, si nous soutenons la Maison des associations, c'est parce que nous pratiquons la politique des petits copains; c'est absolument inadmissible, surtout quand on sait de quel côté provenait cette accusation.

Une autre raison pour laquelle nous avons voulu que cet objet soit renvoyé en commission, c'est que plusieurs conseillers sur les bancs des démocrates-chrétiens et du Parti radical – et même quelques libéraux – ont dit qu'ils seraient

d'accord d'envisager positivement la question de l'acquisition de cette partie de l'immeuble où se trouve la Maison des associations. Je pense que nous allons leur donner la possibilité en commission de prouver que, effectivement, ils sont d'accord de traduire concrètement cette position.

Troisièmement, pour éviter que notre ordre du jour traîne encore en longueur et que nombre de questions importantes soient repoussées à plus tard, nous estimons que le travail en commission doit également être fait dans des délais assez courts pour que la question soit réglée lors d'une des séances plénières de la fin du mois de juin.

Je termine en disant que, pour ma part, je suis tout à fait fier d'être l'ami – et non pas le petit copain – de ceux qui luttent pour un monde meilleur et plus juste, alors que certains pourraient avoir le plaisir de représenter quelques nantis qui, comme on le sait, pratiquent quotidiennement la politique des grands copains et non des petits copains.

M. Didier Bonny (DC). Je suis tout à fait heureux d'entendre ce qu'ont dit M. Mouhanna et M^{me} Künzler. Je suis également satisfait du vote qui vient d'être fait, puisque je vois que, effectivement, les rangs de l'Alternative ont compris pendant la pause dînatoire qu'il était important que le débat sur la Maison des associations soit mené en commission, et surtout que, au-delà de ce vote, se manifeste l'intérêt pour ce sujet de certains groupes ne faisant pas partie de l'Alternative. Effectivement, nous avons démontré depuis plusieurs années que le groupe démocrate-chrétien soutenait – en tout cas partiellement – la Maison des associations. Notre soutien a même été décisif, je me plais à le rappeler encore une fois. Il est vrai que, lors de la pause dînatoire, nous avons discuté à ce sujet et nous étions très gênés aux entournures, parce que nous croyons à ce projet qui est un beau projet, nous l'avons toujours dit. Effectivement, à cause du fait que l'on voulait nous mettre devant le fait accompli et voter comme cela sur le siège un crédit de 1,5 million de francs, certains d'entre nous voulaient voter non, quand bien même ce n'était pas leur désir profond. Je ne peux donc que dire encore une fois que je suis ravi de cette décision. Nous procéderons ainsi, le 26 ou le 27 juin, à un vote beaucoup plus unanime.

M. Roger Deneys (S). Je voulais simplement aller dans le sens du renvoi en commission. Il est vrai que ce projet tient à cœur à l'ensemble de l'Alternative, voire au PDC, et qui dit projet qui tient à cœur dit peut-être qu'il s'agit d'une question de survie. En l'occurrence, l'idée de voter cet objet immédiatement ce soir est évidemment liée à celle de sa survie, car il est vrai que, pour l'Alternative et le PDC, il s'agirait de ne pas couler le projet en utilisant

des mesures dilatoires. Toutefois, le Conseil administratif ne laissant pas entendre qu'il s'agit d'une urgence extrême, il paraît légitime et démocratique qu'un tel projet soit étudié en commission. Pour cette raison, je pense que renvoyer cet objet en commission est raisonnable et qu'il n'y a pas de crainte particulière à avoir quant à une manipulation de l'Alternative, à une sorte de volonté de faire le forcing.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral prend acte avec plaisir du revirement de l'Alternative. Quoiqu'il soit opposé à l'entrée en matière, il se réjouit de participer par le détail au débat en commission et tient à rappeler à cette occasion que le débat en commission doit être la règle; le vote sur le siège ne peut être que l'exception justifiée par une urgence avérée. Chaque fois que le Conseil municipal a cru gagner du temps en votant sur le siège alors que le projet ne faisait pas l'unanimité, il n'a pu en fait que regretter son acte. Je suggère vivement que l'expérience que nous vivons aujourd'hui ne serve pas à régler ultimement les comptes, comme je viens de l'entendre dans la bouche d'un conseiller de l'Alliance de gauche, mais qu'elle soit plutôt l'occasion de se dire qu'un tel mode de procéder ne peut pas fonctionner. Il existe des règles et des moyens pour qu'un débat en commission aille très vite – un rapport peut être oral – mais, dans tous les cas, il y a toujours lieu d'approfondir une proposition, parce que, ce faisant, nous tirons tous un enrichissement de l'objet qui nous est suggéré, alors qu'un débat lors d'une discussion immédiate ne peut être que le lieu de l'invective... *(Remarque de M^{me} Strubin.)*

Mais, chère Madame qui m'interrompez, je crois que vous êtes à votre tour assez reine en ce domaine, et il est des invectives qui sont publiques. J'assistais un jour à une Landsgemeinde où j'entendais le conseiller d'Etat dire: «Ici, nous sommes un peuple qui parle, nous affirmons notre droit de nous exprimer.» Cela, on l'a évidemment dit en «hochdeutsch», et tout le reste n'a évidemment été prononcé qu'en appenzellois... Mais ce que je peux vous dire, c'est que, dans cette population qui parle, je n'ai jamais entendu autant de bruissements comme ceux que vous faites à l'instant. Affirmer sa position, ce n'est pas invectiver, c'est dire ce que l'on a à dire. Par contre, lancer des bribes de discours à seule fin de gagner à soi les rieurs n'est jamais faire avancer le débat. A ce micro, je vous parle; devant cette caméra en face de moi, je parle et j'affirme. De votre côté, vous ne faites que lancer l'invective d'une manière ou d'une autre. Ce n'était pas le cas non plus de M. Mouhanna.

Cette remarque a pour but non pas de progresser dans le débat qui a eu lieu avant notre pause dînatoire, mais de dire qu'il n'y a jamais lieu, au Conseil municipal, de procéder à un vote immédiat qui ne soit pas fondé sur une urgence objective. Je vous remercie de vous en souvenir.

M^{me} Barbara Cramer (L). Le débat a changé, donc je dois un peu adapter mon intervention. Je voulais juste mentionner que j'étais un peu choquée par le fait que l'Alternative a tant ri, quand on a parlé de la Compagnie de 1602... (*Rumeur de désapprobation.*) Si, c'est important, puisqu'il s'agit d'un sujet à propos duquel vous avez fait courir le même genre de bruits que vous faites courir maintenant. En effet, cette association commémore l'existence de la Ville de Genève libre. Je pense donc que les associations qui s'occupent de l'autre bout du monde sont peut-être moins importantes et moins justifiées pour la Ville de Genève que la Compagnie de 1602. Quant au reste, vous pouvez en discuter en commission.

J'avais une proposition à faire, et c'est peut-être le moment de vous la communiquer. Le cas échéant, je suggère, quand vous choisirez les associations qui seront représentées dans le bâtiment dont il est question dans la présente proposition, que, pour ce faire, soit formé un groupe interpartis, où les partis seraient équitablement représentés; cela pour que l'on ne puisse pas dire que ces associations ont été choisies pour des raisons politiques ou autres, et non pas en fonction de leur activité.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Lorsque j'entends M. Froidevaux nous faire la leçon sur la nécessité de renvoyer cet objet en commission et dire qu'il ne faut pas recourir à la procédure de la discussion immédiate suivie de vote, je dois avouer que j'accepterais de telles remarques de la part de gens qui ne pratiquent pas cette façon de procéder, mais pas de lui. En effet, M. Froidevaux a la mémoire courte. J'ai souvenir d'un certain nombre d'objets, soumis au Grand Conseil par exemple, à l'époque de la majorité monocolore. Je me rappelle notamment un sujet qui me tenait particulièrement à cœur, concernant les hautes écoles spécialisées, et avec quel mépris l'Entente, à la demande de M^{me} la présidente du Département de l'instruction publique, a demandé que le projet de loi déposé par les partis de l'Alternative soit balayé par un vote immédiat. Alors, Monsieur Froidevaux, cessez de nous faire la leçon!

Je trouve d'ailleurs curieux que nous venions nous-mêmes vous permettre de vous exprimer d'une manière tout à fait démocratique, comme vous le dites. Les démocrates, c'est nous, ce n'est pas vous, Monsieur Froidevaux, quoi que vous en disiez. C'est nous, puisque, après le vote sur la discussion immédiate, nous avons accepté de renoncer à celle-ci et de renvoyer la proposition en commission, étant donné que vous aviez proféré un certain nombre d'accusations. Vous allez pouvoir les développer et nous allons pouvoir vous répondre. Je propose donc que l'on progresse dans les débats; en effet, si l'on a proposé de renvoyer cet objet en commission, c'est pour avancer dans l'ordre du jour.

La présidente. Nous avons à tenir compte de deux propositions. Celle du Conseil administratif consiste à renvoyer le présent objet à la commission des travaux, mais j'ai entendu aussi celle de renvoyer cet objet à la commission des finances. Je fais donc voter tout d'abord la prise en considération de cette proposition, puis le renvoi en commission.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à la majorité (quelques oppositions, dont celle du Parti libéral, et 2 abstentions radicales).

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est accepté sans opposition (1 abstention).

4. Proposition de résolution du Conseil administratif relative au projet de concept cantonal de la protection de l'environnement (PR-56).

Le 20 janvier 2000, M. Robert Cramer, conseiller d'Etat chargé du Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, nous a adressé le projet de concept cantonal de la protection de l'environnement.

Conformément à l'article 6 de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, ce document a fait l'objet d'une procédure de mise à l'enquête publique qui s'est close le 12 mars dernier.

Dès le 13 mars, ce projet est en consultation auprès des communes genevoises, lesquelles disposent d'un délai légal de quatre mois pour se prononcer, soit jusqu'au 13 juillet 2000.

Veuillez trouver, ci-joint, la prise de position approuvée par le Conseil administratif en date du 10 mai 2000.

L'article 5 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire précisant que le préavis communal est donné par le Conseil municipal, nous vous invitons à approuver le projet de résolution ci-après:

PROJET DE RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la synthèse effectuée par l'administration;

Proposition: concept cantonal de la protection de l'environnement

vu les conclusions présentées,

approuve la prise de position élaborée par le Conseil administratif le 10 mai 2000 dans le cadre de la procédure de consultation des communes sur le projet de concept cantonal de la protection de l'environnement.

Annexes: – Prise de position du Conseil administratif
– Résumé du concept cantonal de la protection de l'environnement
– Résumé du bilan de l'état de l'environnement.

La présidente. Pour une raison d'unité de matière, nous traiterons la motion de MM. Perler et Reichenbach, intitulée: «Restitution des eaux de surface dans le sous-sol géologique de la ville de Genève», immédiatement après avoir débattu de la présente proposition.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mon collègue Ferrazino répondra à la motion N° 80 sur l'eau. Quant à la présente proposition, j'y répondrai en tant que président de la Délégation à l'aménagement et à l'environnement (DAE) du Conseil administratif. C'est cette délégation, je vous le rappelle, qui est en train d'étudier l'Agenda 21 et qui va prochainement soumettre au Conseil municipal des propositions que vous aurez l'occasion de discuter, puis d'approuver ou de refuser.

En ce qui concerne le concept cantonal de la protection de l'environnement, je tiens à dire que le délai que nous a imparti M. Cramer, conseiller d'Etat, est extrêmement bref, puisque nous avons reçu cette proposition de concept cantonal... (*Brouhaha dans les rangs libéraux.*) L'environnement n'intéresse pas les libéraux...

La présidente. Je vous en prie, Monsieur Tornare, continuez!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Ce projet nous est donc parvenu à la fin du mois de janvier, nous laissant un délai relativement bref, comme je viens de le dire. M. Cramer nous demandait en effet de faire des propositions pour fin juin. Nous lui avons écrit pour lui demander un délai supplémentaire, mais il l'a refusé; c'est son droit. Le Conseil administratif a cru bon de renvoyer cette proposition à la Délégation à l'aménagement et à l'environnement que je viens de mentionner, dont vous avez le rapport sous les yeux. Il s'agit d'un document réalisé par un groupe de travail, document extrêmement bien rédigé. Je remercie les auteurs d'avoir fait diligence tout en rendant un rapport extrêmement complet, riche et bien «ficelé». Pourquoi ne l'avons-nous pas envoyé au Conseil municipal? Comme l'a dit M^{me} Künzler tout à l'heure, il y a 89 objets en suspens à l'ordre du jour du Conseil municipal et les commissions sont submergées de travail. Nous avons donc dû prendre les devants. Certains nous reprocheront peut-être cette méthode de travail; je suis prêt à entendre les critiques.

Cela n'empêche pas que vous pouvez renvoyer cette proposition à la commission de l'aménagement afin qu'elle l'étudie. Je suis certain que, si vous parvenez, vous aussi, à faire diligence en commission – c'est-à-dire à rendre un rapport d'ici la fin du mois de juin – M. Cramer acceptera des conclusions, des propositions et des considérations pendant les vacances de juillet et d'août.

Quant au rapport concernant la prise de position du Conseil administratif, vous avez lu qu'il est très critique au sujet du concept cantonal de la protection de l'environnement. En effet, les auteurs de ce rapport approuvé par la DAE estiment que ce concept est étatique, qu'il ne fait pas de grandes propositions et qu'il est plutôt à usage interne, c'est-à-dire destiné aux services de l'Etat, voire de la Ville, et qu'il ne s'adresse donc pas au grand public. C'est peut-être l'un des points négatifs que l'on y a relevé. Voilà, Madame la présidente, ce que je voulais dire à ce sujet. Je suis prêt à répondre aux questions des conseillères municipales et des conseillers municipaux.

Préconsultation

M. Bernard Lescaze (R). J'entends bien que la prise de position du Conseil administratif de la Ville de Genève soit critique par rapport au projet cantonal; on sait que les relations entre la Ville et l'Etat ne sont pas toujours ce qu'elles devraient être. Néanmoins, je tiens à remercier les services municipaux d'avoir fait une analyse critique qui nous permet d'aller à l'essentiel.

Au fond, l'essentiel, je tiens à le souligner, est quand même que le Conseil administratif de la Ville nous demande d'approuver le concept cantonal dans le cadre des critiques que lui-même veut bien y apporter. Je pense pour ma part qu'il vaudrait mieux que cet objet aille pour étude à la commission de l'aménagement. Je rends le Conseil municipal attentif au fait qu'il s'agit peut-être d'un concept technocratique et compliqué, mais qu'il a en lui-même une rigueur et une logique internes méritant d'être abordées.

Je m'en tiendrai, pour le démontrer, à deux points seulement. D'une part, le concept cantonal de la protection de l'environnement traite du cadastre des sites pollués. Mais il faut savoir que, dans beaucoup de cas, les pouvoirs publics devront payer ou verser des indemnités pour pouvoir dépolluer ces sites, et que l'on n'arrivera pas toujours à trouver le pollueur. Ce concept cantonal est donc important mais risque de se retourner contre notre commune, laquelle devra assumer une part importante des frais.

Le second point que je voulais aborder concerne le patrimoine bâti. J'aimerais rendre attentif le Conseil municipal à la phrase suivante, qui est quand même très ambiguë, même si, pour ma part, je comprends parfaitement ce qu'elle veut dire. Je ne suis d'ailleurs pas tout à fait d'accord avec le sens que le Conseil administratif voudrait lui apporter. A la page 9 du rapport de la DAE, je lis: «Le Service d'urbanisme relève que la notion de «développement durable» et les propositions d'aménagement du concept cantonal *Genève 2015* (...) ouvrent un champ d'interprétation très large, permettant des débordements qui auront des conséquences néfastes sur l'environnement.»

Cela signifie – j'ai fait exprès de sauter la parenthèse – que la Ville estime qu'en matière d'aménagement le concept cantonal pourrait être néfaste à l'environnement. Pourquoi? Parce qu'il fait appel à la notion d'«urbanisation différenciée». Eh bien moi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne pense pas que l'urbanisation différenciée – différenciée suivant les régions, les quartiers, les zones de verdure conservées – soit forcément et *a priori* contraire au développement durable de notre ville ni qu'elle entraînerait des débordements.

Je pense à ce sujet que les services de l'aménagement cantonal, tant ceux du DAEL (Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement) que ceux du département de M. Cramer, n'ont pas fait un aussi mauvais travail que cela, et je serais plus prudent dans la formulation adoptée. J'ai l'impression de retrouver ici, simplement, la pensée de quelques urbanistes ou aménageurs municipaux, mais pas forcément une pensée politique concernant une véritable perspective d'urbanisme – je dis bien d'urbanisme, et pas d'urbanisation – pour notre ville. Cela me paraît d'ailleurs contraire à la politique de certains groupes, qui ne souhaitaient pas que toute la ville soit bâtie exclusivement en ville.

Ensuite, ce rapport traite du patrimoine bâti et dit qu'à côté des lois et des règlements et, pour tenir compte d'une réflexion critique, il faudrait ajouter les initiatives, les référendums, les motions, les pétitions, etc. Je peux être d'accord sur cette définition; mais il faudrait être logique! Nous sommes quand même étonnés de voir qu'un certain nombre de bâtiments appartenant au patrimoine historique de notre cité, parfois propriétés de la Ville ou de l'Etat ne sont tout simplement pas entretenus, voire sont squattés. Je ne vais pas vous rappeler ici le triste état de la villa Frommel, qui a appartenu à la Ville et qui appartient actuellement à l'Etat. Nous avons modifié des plans de site pour pouvoir la conserver, et les experts du DAEL reconnaissent aujourd'hui qu'elle devra probablement être démolie, tant elle a été saccagée, en trois ans, par les occupants illégaux. Je ne vous rappellerai pas non plus tous les problèmes qu'a posés l'occupation de la villa La Concorde jusqu'à ce qu'elle soit magnifiquement restaurée. Nous n'allons pas parler non plus de la villa Freundler. Je pourrais ajouter encore un ou deux autres exemples, mais je constate en tout cas qu'entre la pratique actuelle des autorités de la Ville et les remarques contenues dans les réponses au concept cantonal il y a malgré tout un certain fossé.

C'est pourquoi je comprends bien que le Conseil administratif veuille se distancer du projet cantonal – je n'ai pas tout lu avec la même attention, mais j'ai évidemment examiné certains objets sur lesquels je pouvais immédiatement me faire une opinion – mais si je trouve bien que vous soyez critiques, j'ai un peu l'impression que vous l'êtes exagérément et que vous auriez quand même dû d'abord saluer l'effort que représente ce concept cantonal de la protection de l'environnement. En effet, d'une part, c'est la première fois que ce type de projet

est élaboré. D'autre part, fait qui ne me paraît pas si fréquent, on a décidé, même si ce concept cantonal est un peut jacobin – mais c'est la tradition genevoise – de réellement consulter les communes.

Alors, puisque le Conseil administratif nous offre maintenant la possibilité d'exprimer à notre tour notre avis, je souhaiterais que ce rapport puisse être renvoyé à la commission de l'aménagement, pour autant que celle-ci puisse faire connaître rapidement ses opinions. Sinon, mieux vaut, en effet, se référer aux experts et aux fonctionnaires de la Ville, mais en disant clairement qu'il s'agit de la position du Conseil administratif et que nous l'approuvons grosso modo, sans trop entrer dans les détails. En effet – vous le voyez à l'occasion de mon intervention – dès que l'on entre dans les détails, il faut évidemment nuancer une partie des réponses apportées par la Ville au Canton.

(La présidence est momentanément assurée par M. Bernard Paillard, vice-président.)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je remercie M. Lescaze de s'intéresser à l'environnement, contrairement à d'autres, et je l'en félicite. Je crois que vous avez raison, Monsieur Lescaze: il faut que le groupe de travail de la DAE soit auditionné le plus vite possible. Les conseillers administratifs membres de la DAE se rendront peut-être eux aussi à la commission de l'aménagement et de l'environnement, afin que vous puissiez poser le genre de questions qui vous préoccupent. Nous n'allons pas faire ici le débat de la commission. Il est vrai, quant au rapport de la DAE, que certains membres de celle-ci ont parfois affirmé comme vous que certains passages étaient un petit peu trop critiques, et des nuances ont été apportées. Mais, dans l'ensemble et pour répondre à vos remarques, nous avons accepté ce rapport.

Vous avez raison de parler de détails, le diable se logeant souvent dans les détails! Je vous rappellerai, comme cela est mentionné dans la proposition de résolution, que l'article 5 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire précise que les Conseils municipaux doivent être consultés. M. Cramer ne fait donc que suivre les dispositions fédérales. Cela ne relève pas forcément de son propre mérite, puisque c'est la loi. Si vous faites diligence à la commission de l'aménagement, je pense que nous pourrons être auditionnés au début du mois de juin et rendre un rapport à la fin du même mois.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Pour les Verts, le concept cantonal de la protection de l'environnement est un concept extrêmement ambitieux. Il est vrai que j'ai

Proposition: concept cantonal de la protection de l'environnement

été un peu surprise par le ton du rapport du Conseil administratif. J'admire M. Lescaze d'avoir pu étudier ce concept en si peu de temps, alors qu'on l'a reçu il y a à peine une semaine. Je l'ai un petit peu examiné, mais mon groupe a eu quelque peine à adopter des positions plus circonstanciées.

A mon avis, ce concept pose des questions de fond. Il s'agit en effet de reconnaître que l'on n'a qu'une seule terre et que nous n'y sommes que de passage. Dans un monde où l'on est toujours en train de dire qu'il n'y a pas de limites – «no limit», c'est une sorte de slogan actuellement – il faut se rendre compte que, en fait, il y en a. Nous sommes des êtres humains sur une terre qui va, elle aussi, vers sa fin. Ce projet de protection de l'environnement doit aussi s'inscrire dans cette prise de conscience.

On peut remarquer que le rapport de la DAE est extrêmement critique. Le bilan de l'état de l'environnement, fourni par l'Etat, est très peu populaire, mais je dirais que la conception et la réponse de la Ville le sont encore moins: en effet, celle-ci affirme que le concept cantonal est constitué de projets polymorphes ou elle invoque toutes sortes de différences sémantiques; c'est juste, mais je me serais attendue à ce que l'on traite davantage du fond du problème, parce qu'il ne s'agit pas seulement de questions sémantiques. On dénote bien sûr une vision d'ensemble, celle de l'Etat, sur des problèmes qui le concernent. Mais ce qui m'aurait davantage intéressée, c'est que la Ville dise: «Vous, à l'Etat, vous avez une certaine vision du problème; quant à nous, à la Ville, voilà les projets qui nous intéressent.»

Il est vrai que ce concept cantonal de la protection de l'environnement est polymorphe, comme tout projet politique d'ailleurs, étant donné que l'on n'est pas tous d'accord. On l'a vu avec le plan piétons: l'Etat, par la voix des deux conseillers d'Etat Ramseyer et Lamprecht, dit qu'il n'est absolument pas d'accord, alors qu'il a quand même envoyé à la Ville le concept cantonal de protection de l'environnement. Pour d'autres sujets, c'est pareil.

Il faudra maintenant négocier et dire: «Voilà les points qui nous semblent essentiels concernant la mobilité, l'aménagement du territoire et la biodiversité en ville.» Cet aspect n'est pas pris en compte, parce que l'on parle plutôt de la nature, des forêts, des rivières... Il est vrai que la ville a une nature spécifique, mais celle-ci n'est pas inexistante, et ce point n'apparaît pas dans le rapport sur l'environnement. L'un des grands problèmes pour la ville est celui de la gestion des eaux usées. Mais je mettrais peut-être ici un petit bémol: ce qui m'inquiète parfois avec ce genre de concepts, c'est que l'on va vers un «éco-business» et que tout devra être certifié. Finalement, les positions originales ou moins chères, qui, elles, ne sont pas certifiées ou «dans la filière», ne pourront pas être acceptées. J'aimerais quand même que l'on soit attentifs à cela et que l'on aille maintenant de l'avant.

Ce qui est bien, à la fin du rapport de la DAE, c'est le post-scriptum, où l'on voit que les services ont envie de travailler et de faire des projets. C'est finalement cela qui m'a fait penser qu'il s'agit d'un document positif. Néanmoins, j'aimerais quand même qu'on le revoie à la commission de l'aménagement, afin que l'on ait au moins le temps de le lire en entier.

M. Pierre Reichenbach (L). Je pense, Monsieur le président, que les deux objets de notre ordre du jour que vous avez décidé de traiter à la suite – la PR-56 et la M-80 – seront discutés en deux temps: d'abord le concept cantonal de protection de l'environnement et ensuite la motion N° 80, présentée par M. Perler et moi-même.

Je vais m'en tenir ici au concept cantonal, auquel vous pensez bien que je suis très attaché. Bien entendu, le groupe libéral va étudier dans le détail les documents dont il est composé. D'ailleurs, Mesdames et Messieurs, il s'agit bien de l'application de la loi fédérale en la matière et non pas d'élucubrations d'un service aux tendances plutôt écologistes ou autres; je pense qu'il fallait le dire. Vous avez cru bon de lire les documents; moi, j'ajoute que c'est vraiment évident et nécessaire! Mais, Monsieur Tornare, nous n'avons pas entendu parler des «hautes études des services de la Ville», avec leurs conclusions un peu hâtives. Il y a en effet longtemps que l'on travaille sur ce concept. Nous sommes en possession des directives du concept de l'environnement de Genève depuis janvier 2000, comme le prouve la motion N° 80 que j'ai élaborée et déposée avec mon collègue Perler.

Merci, Monsieur le président, de faire se succéder dans notre ordre du jour la PR-56 et notre motion N° 80, laquelle a été déposée le 22 mars 2000 et qui a été reportée deux fois. Chers collègues, depuis le 9 mars de cette année la commission des sports et de la sécurité étudie la remise en état de deux terrains de football situés, respectivement, à Varembe et au bois des Frères; il s'agit d'en refaire complètement la structure. D'emblée, dès la première séance où l'on a analysé cet objet, je me suis préoccupé de l'imperméabilité des terrains et des rejets des eaux de surface. Je m'en suis ouvert à la commission des sports et de la sécurité, et j'ai eu la chance de voir mes collègues qui en sont membres me suivre. Deux mois plus tard, soit jeudi passé, le conseiller administratif Hediger nous a fourni une réponse totalement insatisfaisante et incohérente par rapport à ce que vous décrivez dans cette PR-56. Il est évident que les préoccupations de la commission des sports et de la sécurité ne pourront pas être suivies. Je suis gêné de le dire, mais c'est la vérité.

Or, ce soir, dans le texte à l'appui de la proposition en question, il est notamment spécifié ce qui suit – cette spécification émane des services de la Ville – à la

page 7, dans l'article 5.1 intitulé «Les eaux superficielles et les eaux souterraines»: «Les services de la Ville de Genève se préoccupent des problèmes de réinfiltration des eaux de pluie dans le terrain, le territoire urbain étant trop «imperméable» dans beaucoup de cas. Des réalisations et projets sont actuellement en cours d'évaluation. Il serait souhaitable que des objectifs relatifs à cette problématique soient introduits dans le concept ou, encore mieux, dans le bilan. La Ville de Genève est également soucieuse des problèmes de pollution diffuse des eaux souterraines, notamment par les traitements des terrains de sports et les surfaces de détente.» Je rêve! En effet, la réponse donnée à la commission des sports et de la sécurité concernant l'objet dont je vous ai parlé était la suivante: «Le Conseil administratif, ou plutôt les services n'ont pas eu le temps de se préoccuper de cette problématique, qui est beaucoup trop coûteuse pour que l'on puisse l'envisager.»

Mesdames et Messieurs, dès lors que l'on sait cela, peut-on dire que l'on est cohérents? Pour ma part et concernant mon attitude en écologie, je certifie que je le suis. En revanche, la réponse donnée par les services à la commission des sports est totalement incohérente. Je note que la proposition des terrains de sport imperméables est invraisemblable. Elle émane de vos services... mais ne correspond pas aux vœux exprimés dans votre document, le rapport de la DAE, et encore moins au concept cantonal de protection de l'environnement à Genève et au vœu des conseillers municipaux, lesquels s'inquiètent année après année de la perméabilité des sols de Genève.

Chers collègues, le concept cantonal de protection de l'environnement est un objet sérieux, qui demande une parfaite cohérence dans les dits et dans les écrits. J'imagine que vous pouvez aussi penser ce soir que je bois du «petit lait»! Eh oui, je bois du «petit lait»! Mon écologie, comme je l'ai d'ailleurs souvent prouvé dans ce Conseil, est réelle. Je vous rappelle qu'il a tout de même fallu seize ans pour admettre que les fontaines devaient fonctionner en circuit fermé! Seize ans! Quant à l'eau minérale pour arroser les routes, Mesdames et Messieurs, je n'ai toujours pas de réponse! On prend toujours de l'eau potable, on la salit, elle se mélange avec les eaux pluviales puis se déverse dans les rivières! Mais cela, c'est un autre problème! Le concept cantonal de l'environnement prévoit que l'on ne devra plus agir de cette façon-là.

Prenez note, chers collègues, que le Conseil administratif a freiné la résolution des problèmes environnementaux évoqués; il a également freiné l'application des mesures allant dans ce sens, votées à une large majorité, voire à l'unanimité, du Conseil municipal. Nous souhaitons que l'on agisse, pas uniquement que l'on dise et écrive de belles paroles, et que l'on fasse de beaux rapports pour que, finalement, tout cela soit mis sous le boisseau six mois plus tard. C'est quand même une chance que le concept cantonal de l'environnement puisse être ana-

lysé; comme je vous l'avais dit, il correspond aux lois fédérales. Personnellement, et de même que beaucoup de conseillers municipaux dans cette salle, je veillerai à son application. J'en fais le serment ce soir.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Reichenbach, vous avez raison! Votre démarche est intéressante et elle va dans le sens de ce que nous souhaitons dans le cadre de l'Agenda 21. J'ai dit tout à l'heure que la Délégation à l'aménagement et à l'environnement vous rendrait un rapport à ce sujet, peut-être à la fin de septembre. Mais, comme je l'ai signalé lors de la dernière séance plénière, une rédactrice récolte en ce moment toutes les propositions, conclusions et recommandations des groupes, afin d'élaborer un document qui sera distribué à l'ensemble du Conseil municipal. Vous avez donc raison de prendre les devants.

Il ne s'agit pas ici de faire le procès des fonctionnaires; il y en a certainement parmi eux qui n'ont pas forcément une fibre très écologiste et ne suivent pas la ligne que vous souhaitez leur voir adopter. Le Conseil administratif est là pour inculquer une politique qui aille dans le sens de l'Agenda 21. Je peux donner un exemple illustrant cela: dernièrement, mon collègue Ferrazino et moi-même avons interrompu les travaux du nant de Jargonnant dans le parc Bertrand, parce que nous estimions que ceux-ci n'étaient pas en adéquation avec l'Agenda 21. Nous avons fait prendre conscience à tous les fonctionnaires qu'il fallait déjà respecter – peut-être avant la lettre, puisque le rapport que vous attendez ne nous a pas encore été remis – toutes les propositions d'Agenda 21. Nous avons organisé à cette occasion une réunion avec les fonctionnaires de tous les services concernés par ces travaux. Ceux-ci ont repris et iront maintenant dans le sens que vous souhaitez, Monsieur Reichenbach.

Je pense que votre motion N° 80 devrait être renvoyée à la commission de l'aménagement. Vous pourriez auditionner certains services et, si vous êtes mécontent, faire part de vos remarques, de vos critiques. Je pense que cela donnera aussi au Conseil administratif des indications encore plus claires pour qu'il fasse appliquer la politique que vous souhaitez.

M^{me} Diana de la Rosa (S). Le groupe socialiste approuve le renvoi de la PR-56 en commission de l'aménagement, afin d'étudier plus précisément les objectifs que nous souhaitons défendre à la Ville de Genève. Nous soutenons bien évidemment l'idée d'un concept cantonal de protection de l'environnement et nous nous réjouissons d'étudier plus en détail ce dossier complexe.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à l'unanimité.

5. Motion de MM. Jean-Pascal Perler et Pierre Reichenbach: «Restitution des eaux de surface dans le sous-sol géologique de la ville de Genève» (M-80)¹.

MOTION

Considérant:

- l'énorme déficit en matière d'eau dans le sous-sol géologique de la ville de Genève;
- l'imperméabilisation forcée par le développement urbain de notre ville;
- la taille importante des terrains qui ne devraient plus être étanches, tels que les stades, terrains de jeux, constructions sportives, telles que les Vernets, la plaine de Plainpalais, etc.;
- la surface des toitures urbaines et l'importance des rejets des eaux dans les canalisations d'eaux pluviales;
- qu'il est problématique de considérer sous le même angle les eaux pluviales et les eaux résiduelles de surface, qui peuvent être polluées;
- l'indispensable alimentation des nappes phréatiques après traitement ad hoc des eaux pluviales;
- les tenants et aboutissants de la Charte de l'eau;
- nos obligations quant au respect de l'eau et de la pérennité du sous-sol de la ville de Genève;
- les statistiques météorologiques de notre région,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier – au besoin de proposer des projets – le financement et toute mesure utile, afin de faciliter le retour, après traitement écologique indispensable, des eaux de surface dans le sous-sol géologique de la ville de Genève.

Le président. Nous examinons donc la motion N° 80 par souci d'unité de matière avec la PR-56, comme M^{me} la présidente vous l'avait annoncé et comme M. Reichenbach vous l'a expliqué tout à l'heure.

M. Pierre Reichenbach (L). C'est sympathique, Monsieur le président, de traiter cette motion immédiatement après la proposition dont nous venons de débattre. Je savais qu'il existait des systèmes pour faire passer un objet en

¹ Annoncée, 4044.

urgence, mais là, je crois que j'ai trouvé un truc: il faudra invoquer l'unité de matière entre plusieurs objets, et on pourra en faire passer certains beaucoup plus rapidement!

Pour nous, motionnaires, il est extrêmement important que le problème de l'eau soit une fois de plus évoqué et que l'on en tire des enseignements. Chers collègues, on vous a distribué hier soir une petite plaquette intéressante par la manière dont il y est envisagé de récupérer les eaux de surface. Je vous informe aussi que j'ai d'autres documents à ce sujet, sur la base desquels on discutera en commission.

Examinons d'abord la raison d'être d'un plan d'évacuation générale des eaux. En deux minutes, voici l'explication: il s'agit simplement d'éviter de commettre des bévues, car, comme vous pouviez le constater, il n'est pas indispensable d'installer partout des conduites compliquées de récupération des eaux. J'en veux pour preuve le fait que, si l'on devait faire un système de séparatifs des eaux dans la Vieille-Ville, on devrait démolir tous les bâtiments, ce qui est totalement impossible! Il existe actuellement des analyses réalisées par les services de l'Etat et qui peuvent nous montrer ce qu'il faut effectivement faire dans ces cas-là. La Ville de Genève devra procéder au moyen de plans généraux d'évacuation des eaux fondés sur les lois fédérales.

Il existe aussi le système de «filtration» des eaux de surface que nous avons installé dans le parc La Grange. A ce sujet, on a maintenant découvert qu'il existe et que l'on peut installer des systèmes peut-être plus économiques et plus efficaces pour les eaux de surface: ce sont des «dégrilleurs».

Enfin, je vous signale un bouquin intéressant intitulé «Les Aménagements des surfaces herbeuses perméables», c'est-à-dire, entre autres, les parcs. Il y a aussi les toitures végétalisées qui, d'après les renseignements que j'ai ici, ne coûteraient pas beaucoup plus cher que les toits traditionnels. Quant aux infiltrations-rétentions des eaux pluviales, des calculs très précis ont été établis. Enfin, il existe une étude de contamination induite par le milieu de ruissellement des eaux.

Nous avons constaté, dans les différentes commissions cantonales, un énorme déficit en matière d'eau dans le sous-sol géologique de la ville de Genève. Tout le monde se plaint que les rivières ont un étiage beaucoup plus bas qu'auparavant et que le niveau d'eau baisse. Cela est simplement dû à une chose: la perméabilité du terrain qui a diminué suite au bétonnage des surfaces. Il est indéniable que, si toutes les surfaces pouvaient être alimentées en eau comme une éponge, on aurait une beaucoup plus grande quantité d'eau de rétention, et on n'aurait pas besoin de créer des dispositifs artificiels de soutien d'étiage.

Bref, cette étude peut aussi être faite sur le territoire de la ville de Genève. Les terrains qui devraient ne plus être étanches sont les stades, les terrains de jeu. Si je

prends le cas des Vernets, où le terrain se prêterait très bien à l'infiltration des eaux de surface, eh bien, tout est ramené à l'égout! Or, chers collègues qui votez des crédits pour des égouts, sachez que ces eaux résiduelles de surface, ces eaux pluviales, même si elles sont légèrement polluées par des matières en suspension dans le premier temps d'un orage, peuvent être filtrées naturellement dans le terrain comme cela s'est toujours fait. Ce système présente l'avantage de drainer naturellement une partie du terrain à l'intérieur duquel il pourrait y avoir de l'eau, comme c'est le cas avec les moraines des Vernets.

Il est problématique de considérer sous le même angle les eaux pluviales et les eaux résiduelles de surface. Pourquoi? Je vois passer les arroseuses qui lavent les routes avec de l'eau minérale; je vous ai dit que cette eau se pollue au contact des effluents des voiries. En effet, la teneur en matières en suspension est insoutenable. Cette eau coule dans les caniveaux, dans les eaux dites «pluviales», par déversoirs d'orage, dans les rivières, et elle pollue ces dernières et le lac! Nos amis députés du Grand Conseil ont voté un crédit annuel de 10 millions de francs pour sauver des rivières. Mais, si l'on commence à les polluer avec des arroseuses, cette dépense est totalement superfétatoire, passez-moi le terme! Il faut trouver un autre régime, et la Ville de Genève doit s'y employer.

Il faut aussi évoquer – et ce n'est pas être un humaniste que de le dire – les tenants et les aboutissants de la Charte de l'eau. L'eau est une matière extrêmement précieuse qu'il convient de traiter avec un soin particulier. Elle est indispensable à la vie humaine, à la vie des animaux, des plantes et de tout notre environnement. On doit la préserver par tous les moyens.

Evidemment, nous, Genevois vivant dans le luxe, nous avons pris l'habitude de bénéficier d'eau traitée provenant des Services industriels genevois (SIG). Soit dit en passant: comme on enregistre un déficit de la nappe phréatique, on pompe de l'eau de l'Arve et on la réinjecte dans la nappe. C'est déjà totalement aberrant, mais il y a plus grave: cette «eau minérale», qui est extrêmement propre et d'une qualité remarquable – je remercie en passant les SIG – je trouve assez incroyable qu'on l'utilise pour des usages totalement industriels; sur ce point, il faudrait trouver une autre solution. A la Voirie, on m'a bien sûr dit: «Avec l'eau du lac, il y a la moule zébrée.» Mais celle-ci existe partout dans le monde et donc aussi à Genève; je suis convaincu que la moule zébrée n'est pas un problème... c'est un simple problème de pompage, de filtration, de matériel de voirie... et de fonctionnaires!

Concernant nos obligations quant au respect de l'eau et la pérennité du sous-sol de la Ville de Genève, il n'est pas difficile de penser qu'il existe moult problèmes de génie civil dus à des descentes d'immeubles dans la nappe phréatique, qui peuvent nuire à celle-ci. Il est donc absolument indispensable d'avoir un sous-sol humide plutôt qu'un sous-sol sec.

Il faut également tenir compte des statistiques météorologiques dans notre région. Vous verrez que les débits d'eau sur les grandes surfaces étanches que nous avons dans la ville – réfléchissez deux minutes à ces immenses surfaces que sont par exemple les terrains de sports, les Vernets, les grands bâtiments – représentent une quantité d'eau incroyable que l'on pourrait réinjecter dans les nappes superficielles sans qu'elles aillent toutes à la station d'épuration des eaux d'Aire!

Telle est, en quelque sorte, notre idée. C'est pour cela que nous pensons que son application réfléchie, en concertation avec les autorités cantonales et en élaborant les plans généraux d'aménagement des réseaux de canalisation, est indispensable à la ville de Genève. Je vous le rappelle, on nous a toujours dit que, quand il faudra voter les crédits pour les canalisations des bassins versants, des montants exorbitants devront être prévus. Je n'ose pas vous en articuler les chiffres, mais je vous garantis que ces dépenses vont obérer le budget de la Ville. On doit réfléchir et essayer de trouver comment réaliser des économies substantielles en obtenant un meilleur rendement.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Je vais ajouter certains petits détails à ce que vient de dire M. Reichenbach, qui s'est très bien exprimé sur un sujet qu'il connaît parfaitement. J'aimerais simplement dire que notre motion s'inscrit évidemment dans le sens d'un développement durable. Elle est très en avance sur ce qui se fait actuellement, mais elle s'accordera tout à fait bien avec l'Agenda 21, que la Ville de Genève s'efforce de mettre au point. A ce stade-là, il n'est pas forcément utile d'écrire de beaux textes et de belles phrases, mais, à un moment donné, il faut passer à la réalisation des projets. Cet aspect me semble important, parce que les obstacles proviennent souvent – je me répète de séance en séance – de l'administration. Je remercie le Conseil administratif, qui a l'air de vouloir aller de l'avant.

J'aimerais juste faire un petit rappel. Au départ, notre système d'égouts est unitaire, c'est-à-dire qu'il nous faut traiter toutes nos eaux, selon la demande de la Confédération. Cependant, on a une telle quantité d'eau canalisée à traiter que nos stations d'épuration ne sont absolument pas adaptées à cet important volume. C'est pour cela que l'on en est venu au système séparatif, afin de séparer les eaux claires des eaux usées. Si ce système est parfaitement vivable et tout à fait au point quand il est adapté à la campagne, on pourrait se poser deux ou trois questions quant à son application en ville, parce qu'en cas de pluie les premiers centimètres cubes d'eau claire qui déboucheraient dans le système séparatif puis qui seraient rejetés dans l'Arve ne sont en fait pas si clairs que cela. Si le système séparatif est une bonne chose, ce n'est pas la panacée si l'on adopte une vision à long terme. Voilà la raison d'être de notre motion, qui vise à proposer d'autres solutions.

M. Reichenbach a été rechercher un document de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, qui contient des exemples pratiques d'infiltration, de rétention, ou d'évacuation d'eaux de surface. Disons que le b.a.-ba de la gestion des eaux claires, c'est d'une part d'essayer de les récupérer – comme on le fait la plupart du temps – et d'autre part de faire en sorte que l'eau temporise avant de regagner les conduits «normaux», c'est-à-dire les rivières. Et cette eau que l'on rend à la nature, il faut qu'elle soit dans le meilleur état possible.

En dernier lieu, je rappelle que l'eau fait partie d'un cycle naturel. Il y a soixante millions d'années, les dinosaures buvaient la même eau que celle que nous buvons maintenant. Cette eau dont nous disposons existe sur notre planète depuis quatre à cinq milliards d'années, et nous boirons la même eau dans tout autant d'années si le soleil ne nous a pas engloutis. Notre vie fait partie d'un cycle; la planète est finie, ne l'oubliez pas, et c'est grâce au principe de développement durable que nous trouverons peut-être des solutions.

(La présidence est reprise par M^{me} Alice Ecuillon, présidente.)

Préconsultation

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je m'exprimerai très brièvement. Je propose à MM. Reichenbach et Perler qu'ils soient aussi auditionnés par la Délégation à l'aménagement et à l'environnement, afin que les fonctionnaires, qui représentent quand même tous les services de la Ville, entendent leurs doléances, leurs critiques, leurs propositions. Je pense que cette audition pourrait se faire au mois de juin déjà.

M. Olivier Coste (S). Après le brillant exposé de spécialiste que vient de nous faire M. Reichenbach, je ne m'étendrai pas sur des considérations techniques ou écologiques, lesquelles sont bien développées dans la motion et qu'il vient maintenant de nous exposer. Je demanderai simplement aux services de faire preuve d'un souci de cohérence dans la recherche de la multiplicité des terrains perméables, même dans les préaux des nouvelles écoles ou d'écoles en réfection. En effet, nous avons voté hier l'arrêté modifié de la PR-37. Dans le rapport PR-37 A, on peut lire, en page 3, à propos de la réfection de l'école des Crêts-de-Champel et de son préau, que la mise en place d'un sol perméable n'a pas été étudiée et que l'on attend, en effet, les résultats sur la durée de celui de l'école de Pré-Picot, où j'ai travaillé quelques années et qui avait suscité bien des débats ici. M. Nasel précise toutefois que ce dernier pose des problèmes,

puisqu'il se bouche avec le pollen. Il ne suffit donc pas de manifester le souci de multiplier les sols perméables en ville, il faut encore trouver des solutions aux difficultés techniques rencontrées dans la réalisation de ce projet, et je pense qu'il y a encore des pas à faire.

La présidente. La parole n'étant plus demandée, je fais voter la prise en considération de cette motion et son renvoi à la commission de l'aménagement.

Des voix. A la commission des travaux!

La présidente. Il y a une proposition de renvoi à la commission de l'aménagement. M'en soumet-on une pour celle des travaux? Qui en est l'auteur?

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Je dirais que, en théorie, pour des projets de réalisation, c'est la commission des travaux qui serait la plus adaptée. Mais j'ai aussi entendu le message de M. Tornare, délégué à l'environnement. Je vous rappelle que la commission de l'aménagement s'appelle en fait «commission de l'aménagement et de l'environnement» et je pense que, à ce stade de la réflexion, il est peut-être bon, en fin de compte, que cette motion soit renvoyée à ladite commission parallèlement au concept cantonal de protection de l'environnement.

M. Pierre Reichenbach (L). En revanche, concernant les deux fameux terrains de sport de M. Hediger auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure, il serait quand même souhaitable que l'on se penche sur le problème. Vous savez que l'on est en train d'étudier à la Commission biodiversité pour savoir comment on va faire payer les redevances d'assainissement des eaux.

Si l'on vote maintenant un crédit de 2 millions de francs pour des travaux concernant ces deux terrains de sport pour constater que dans une année il faudra voter un crédit extraordinaire supplémentaire et que cela coûtera très cher, Mesdames et Messieurs, chers collègues, on va tous hurler et on aura raison!

Je pense, pour ma part, que cette étude peut être réalisée très rapidement et qu'elle pourrait nous permettre de nous prémunir pour l'avenir, afin de ne pas causer de surcoûts dans le budget de fonctionnement de la Ville. En effet, il est clair que ces taxes d'assainissement seront énormes pour les gens qui n'ont pas pris les précautions nécessaires, et la Ville sera dans le collimateur, j'en suis certain!

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à la majorité (quelques oppositions de l'Alternative et quelques abstentions).

6. Motion de MM. Georges Queloz, Pierre Reichenbach, Pierre Maudet et Guy Mettan: «Une politique sportive et non plus du sport politisé» (M-49)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- l'attribution de subventions se vote à l'aveugle par notre Conseil (nous ne connaissons pas le taux d'effort de la Ville sur les budgets des bénéficiaires par l'apport de subventions directes et indirectes, ni les différences d'activités développées d'une année à l'autre par nos subventionnés, ni la modification des effectifs dans la vie d'un club);
- les subventions sont attribuées de manière arbitraire (nous ne connaissons pas les paramètres qui justifieraient une différence d'un club à un autre, voire d'un sport à un autre: le nombre de licenciés dans une discipline par rapport à une autre, les différents coûts de la pratique d'un sport plutôt qu'un autre);
- les subventions sont perçues par les bénéficiaires comme un acquis;
- le premier souci des subventionnés est surtout de ne pas faire de bénéfices sur un exercice, sans quoi ils se verraient pénalisés sur leurs subventions pour l'année suivante;
- le risque de favoriser des clubs ou des individus est réservé à celles ou ceux qui ont les meilleures entrées politiques ou encore que l'octroi des subventions sert à faire de l'électoratisme;
- le Conseil municipal doit pouvoir donner une ligne politique en matière sportive et apporter sa participation à l'encouragement de la pratique du sport d'une manière plus soutenue;
- le but de cette motion n'est pas de réduire, mais au contraire d'augmenter l'effort financier de la Ville dans sa politique sportive là où il le faut;
- la répartition des subventions doit être plus équitable entre les différents bénéficiaires et que les sociétés qui font des efforts de recherche de financement autres que par le subventionnement (sponsoring, mécénat, etc.) doivent être privilégiées,

¹ Annoncée, 2815.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter son budget de manière différente, notamment selon les clés de répartition suivantes:

1. Promotion
 - 1.1 Promotion des bienfaits du sport
 - 1.2 Publication des possibilités de sa pratique à Genève
Organisation du Service des sports à Genève
 - 1.3 Promotion et calendrier des manifestations à Genève
 - 1.4 Fonds pour la recherche et l'obtention de manifestations internationales
2. Soutien aux charges administratives du fonctionnement
 - 2.1 Les clubs
 - 2.2 Les associations et fédérations
 - 2.3 Apport de logistiques
3. Contribution de la Ville à la formation
 - 3.1 Cours (frais de matériel ou de salles)
 - 3.2 Déplacements
 - 3.3 Indemnités aux moniteurs ou entraîneurs
 - 3.4 Equipements
4. Manifestations
 - 4.1 Participation au financement ou apport de prestations à l'organisation de manifestations locales ayant une vocation d'animation. (Aspect ren-contre, convivialité)
 - 4.2 Sponsoring et/ou apport de prestations, d'infrastructures, mise à disposition de locaux ou terrains pour des manifestations d'envergure nationale et internationale. (Aspect rayonnement de la cité et retombées économiques)
5. Pratique du sport
 - 5.1 Compétitions d'équipes
 - 5.2 Sports individuels
 - 5.3 Locaux ou terrains
 - 5.4 Equipements
6. Prix et récompenses
 - 6.1 Clubs, sociétés
 - 6.2 Sportifs individuels
 - 6.3 Moniteurs
 - 6.4 Publication d'une plaquette tous les quatre ans qui rende hommage à nos nombreux bénévoles dans les domaines les plus divers.

M. Pierre Maudet (R). Je serai relativement bref en ce qui concerne cette motion. Je pense que tout le monde a pu la lire et prendre connaissance de ses

considéran'ts. J'ose espérer qu'elle ne souffrira pas d'un trop long débat dans nos murs et que nous pourrons la renvoyer à la commission des sports pour une discussion plus approfondie.

Je me bornerai juste à rappeler le contexte dans lequel elle a été lancée, celui de la discussion sur le budget 2000 qui a eu lieu au mois de décembre, c'est-à-dire il y a un peu plus de cinq mois. Ce débat portait notamment, si vous vous rappelez le rapport spécifique concernant la question des sports et de la sécurité, sur le problème des subventions. Celui-ci fait suite à de nombreuses interventions que j'ai retrouvées dans le *Mémorial*, notamment dans la bouche de notre collègue Losio, lequel s'est souvent inquiété du manque de transparence de l'attribution des subventions. A ce propos, il est amusant de retrouver des citations du *Mémorial* qui datent d'il y a déjà quelques années.

La présente motion fait donc écho à une préoccupation de la commission des sports et de la sécurité – d'une majorité de ladite commission – qui s'est rendu compte, lorsqu'elle en est arrivée, lors du traitement du budget de l'an 2000, aux pages jaunes – les fameuses pages jaunes des subventions – que l'on passait facilement en vitesse sur ces dernières, qu'il s'agissait d'un domaine «réserve» aux magistrats et que l'on ne modifiait en règle générale pas beaucoup.

La commission des sports s'est inquiétée et s'est émue d'un certain arbitraire dans l'attribution de ces subventions. Elle s'est demandé, à plusieurs égards, pourquoi donner une certaine somme à certains clubs plus qu'à d'autres et en fonction de quels critères; comment les clubs établissent leur budget et quelle est la part des cotisations de leurs adhérents en fonction de ce budget; ce qu'il en est de l'apport de ressources dues au sponsoring et aux mécènes, de l'investissement sur les équipements annuels de ces clubs et également des subventions aux associations cantonales, aux fédérations sportives qui dépassent le strict cadre de la Ville de Genève, etc. J'en passe, et des meilleures.

Certains aspects concrets nous ont aussi un peu surpris: par exemple, le fait de voir sept lignes consacrées à sept clubs d'échecs différents; sept subventions différentes pour les échecs! Mais nulle subvention pour le judo, le cricket, l'escrime, les fléchettes, le football de table, l'haltérophilie, le karaté, le carting, le mini-golf, etc.

Nous nous sommes donc un peu émus de cette situation et également du fait que nous avons trouvé dans cette liste de subventions des libellés parfois un peu abscons; j'en veux pour preuve une subvention de 250 000 francs attribuée à des manifestations extraordinaires et une subvention de 150 000 francs destinée à la formation, alors même que l'on nous précise que la formation est déjà prise en charge par certains clubs. La subvention pour l'accès aux manifestations s'élève à 51 500 francs. Le magistrat s'est certes empressé de justifier ces sommes et nous

a informés qu'il les expliquerait et les détaillerait évidemment au moment des comptes, où les sommes sont reventilées et présentées à nouveau.

M. Hediger nous a également expliqué qu'un questionnaire était envoyé aux clubs tous les deux ans, précisément pour connaître une série de données sur la part des cotisations perçues, la part de leurs adhérents, etc. Or, renseignements pris après coup et sur invitation du magistrat, qui nous avait dit de nous renseigner auprès de son secrétariat et qu'il mettrait à notre disposition ces questionnaires, nous nous sommes rendu compte que le dernier questionnaire ne date pas d'il y a deux ans mais d'il y a quatre ans, de 1996. C'est donc sur la base d'informations de 1996, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous établissons des subventions pour le budget 2000. Voilà un premier problème.

Le deuxième problème est le suivant: nous nous étions émus à l'époque – je pense que les membres de ce Conseil se le rappellent – de la relative incapacité du magistrat à justifier l'absence de modification de ces subventions. Pourquoi ne change-t-on pas certaines subventions, pourquoi n'évoluent-elles pas dans un sens ou dans un autre, et pas forcément à la baisse? Il est vrai que c'est un petit peu une habitude, dans ce département – on s'en est rendu compte en parlant du droit de fermage ou de la sécurité civile, mais cela, c'est un autre problème sur lequel on reviendra – que la volonté du magistrat d'agir dans une direction ou dans l'autre s'émuissait un petit peu. Peut-être est-ce dû à ses treize ans d'activité, cela est possible, mais nous sortirons ici de ces considérations et reviendrons à l'aspect concret de la question.

Ce que nous voulons, avec cette motion, c'est permettre au Conseil municipal – à la commission des sports et, partant, à l'ensemble de notre assemblée – de faire des choix politiques. On nous demande de nous prononcer sur un budget, Mesdames et Messieurs, un budget qui est un outil politique, un moyen d'agir dans un sens ou dans un autre pour promouvoir la formation de jeunes dans le domaine du sport par exemple, pour que le sport joue son rôle social. Et l'on nous demande de faire ces choix sans rien voir en nous mettant un bandeau sur les yeux, sans avoir les moyens de choisir, des indicateurs tels que ceux que j'ai évoqués précédemment, sans transparence aucune, sans possibilité de détecter, par exemple, certains clubs qui abuseraient d'une subvention, alors même qu'ils auraient pu disparaître après quatre ans d'activité.

Nous nous inquiétons également de savoir comment nous pourrions soutenir plus activement certains clubs. Sur ce point, mon collègue Rielle avait évoqué à l'époque le fait que des subventions de l'ordre de 1300 ou 1400 francs sont souvent des primes au bénévolat. Mais, en tant que commission des sports, comment peut-on les augmenter et soutenir plus activement certains clubs? Nous n'en avons pas les moyens, et c'est ce dont nous nous sommes rendu compte à une quasi-unanimité dans le cadre de la commission des sports.

J'aimerais préciser ici que le sens de cette motion – il est important que vous le compreniez comme tel – n'est pas de réduire l'effort de la Ville en matière de sport, mais peut-être bel et bien de l'augmenter et de mieux le cibler. En effet, l'investissement annuel de la Ville de Genève par habitant en matière de sport se monte à 208,65 francs par année, alors que, pour les affaires culturelles, celui-ci se monte à 1043 francs; on passe du simple au quintuple. Nous pensons à ce titre qu'il serait peut-être justifié de soutenir mieux et davantage certains clubs de sport, cela pour bien préciser qu'il ne s'agit pas d'une motion contre le sport ou contre les clubs mais pour une meilleure gestion de ceux-ci, qui préfigure, d'ailleurs, la comptabilité analytique que ce Conseil appelle de ses vœux depuis de nombreuses années. Je crois le savoir; je n'étais pas parmi vous quand le débat sur ce sujet a commencé, mais des «dinosaurés», pour reprendre l'expression de M. Perler, me l'ont dit.

Nous demandons la comptabilité analytique depuis longtemps, et ce n'est justement rien d'autre qu'une forme de comptabilité analytique que nous demandons dans cette motion, puisque nous prôtons – vous avez pu le lire – une nouvelle clé de lecture des subventions qui se détaille de la manière suivante: d'abord, qu'elle intègre la promotion du sport. Nous pensons qu'il faut maintenant dégager des budgets précis et déterminés pour publier les possibilités de la pratique du sport à Genève, et également pour intervenir rapidement, comme cela a été le cas dans le cadre de la discussion sur le dopage, avec des moyens, pour sensibiliser notamment les jeunes face à certaines pratiques dangereuses dans le cadre du sport; ces budgets serviront aussi à promouvoir des manifestations et également à rechercher à l'extérieur, à l'étranger, des manifestations qui participent du rayonnement de Genève. C'est le premier point.

Le deuxième point consiste en la participation aux charges administratives du fonctionnement; j'entends par là le fonctionnement des clubs, des associations et des fédérations. Dans la perspective d'un contrôle de gestion, d'une comptabilité analytique, il est important pour nous de nous rendre compte quelle est la part des bénévoles et d'un apport non chiffré dans le fonctionnement des clubs.

La troisième clé de lecture est la contribution de la Ville à la formation. Là aussi, l'investissement doit être clairement déterminé pour savoir dans quelle mesure la Ville soutient la formation. J'ai parlé tout à l'heure du rôle social de la formation des jeunes dans le sport; je crois que c'est important.

La quatrième clé correspond à la pratique du sport et notamment à l'équipement, qu'il me semble également important de déterminer. Pourquoi reconduire chaque année des subventions d'équipement qui devraient être des subventions d'investissements, inscrites une fois pour toutes au budget?

La cinquième clé de lecture est celle des manifestations. Là aussi, il s'agit d'investir de manière ciblée sur des manifestations locales, nationales et internationales.

Enfin, la sixième clé de lecture est celle des prix et récompenses. Nous pensons qu'il est juste d'appuyer maintenant les bénévoles qui, chaque année, permettent au sport d'être ce qu'il est à Genève et qu'il faut également connaître ce que la Ville de Genève offre en termes de prix, que ce soit pour les sociétés ou les personnes individuelles.

Vous l'aurez compris, cette motion n'est pas dirigée contre une personne – le magistrat en charge du département des sports – mais elle veut au contraire l'appuyer, lui permettre de lui donner les outils, de nous donner à nous-mêmes des outils, à nous, conseillers municipaux, qui avons donc des choix politiques à faire, d'appliquer une meilleure transparence qui, à l'évidence, fait défaut actuellement, et de restaurer, donc, le rôle politique de notre Conseil grâce à une certaine souplesse et à une certaine clairvoyance dans nos choix. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous invite à soutenir cette motion et son entrée en matière, c'est-à-dire la possibilité pour notre Conseil de discuter dans le cadre de la commission des sports et, de ce fait, d'opérer ce petit «coup de sac» auquel il est parfois salutaire de procéder au début d'une nouvelle législature.

M. Georges Queloz (L). Je voudrais un petit peu tempérer les propos que je viens d'entendre. Vous pouvez reprendre le *Mémorial*, car je l'ai dit lorsque l'on a discuté du budget: ce n'est pas uniquement dans le département des sports qu'il faudrait appliquer la méthode suggérée par M. Maudet, mais dans tous ceux où l'on attribue des subventions. Je m'explique: le département des sports est peut-être celui où il y a le plus de transparence, mais M. Maudet est assez nouveau et c'était la première fois qu'il étudiait le budget de celui-ci.

Pour ma part, je dirai tout simplement que, quand on reprend le budget et que l'on met dans un même pot chacune des disciplines, on constate par exemple que l'on fait un effort important pour le football, et c'est normal: il est très pratiqué, encore qu'il ne s'agisse pas du sport le plus pratiqué à Genève, qui est le tennis. On trouve aussi, par exemple, une subvention de 1800 francs pour le patinage artistique; il y a 250 personnes à Genève qui pratiquent cette discipline et qui touchent la modique somme de 1800 francs. Quant aux échecs, je n'ai pas le chiffre du nombre de personnes qui les pratiquent, mais on s'aperçoit que, quand on additionne toutes les sources de subventions pour les échecs, on arrive à un total de 73 900 francs. Il y a là quelque chose d'un peu choquant.

Je crois que cela est dû au fait que nous avons dû serrer la vis et bloquer les subventions et que des efforts d'économies ont été faits pendant de nombreuses

années. Il faut peut-être se pencher sur ce problème et le réexaminer, pour voir comment on procède à la distribution de ces subventions et sur quels critères. Prenez l'exemple du hockey sur glace: pour des parents, équiper un jeune qui pratique ce sport coûte manifestement plus cher que s'il s'entraînait au football où, généralement, seules les chaussures sont à la charge des parents; en effet, un équipement de hockey sur glace vaut souvent autour des 2500 francs.

Voilà, ce sont des critères comme cette problématique-là qui ont fait que, pour ma part, j'ai essayé de chercher à obtenir des renseignements et de faire une simulation pour voir comment l'on peut améliorer la situation par seul souci d'égalité de traitement. De plus, certaines pratiques doivent cesser. En l'occurrence, je ne porte pas une accusation contre le département des sports. On a vu lors des séances consacrées à notre dernier budget – et c'est dans nos rangs que cela s'est passé – que, tout d'un coup, 25 000 francs ont été versés pour un orchestre; je l'admets, c'est très bien, mais c'est quand même grâce à des relations personnelles que cela s'est fait. Le magistrat M. Vaissade l'a d'ailleurs dit dans un journal il n'y a pas très longtemps: il suffit d'avoir un président de club conseiller municipal pour voir la subvention de ce club augmenter. Eh bien, je crois que l'on peut tordre le cou à cette mauvaise réputation; ce n'est pas comme cela que les choses se passent.

Je sais que M. Hediger a régulièrement démontré lors de la présentation des comptes, avec beaucoup de précisions et le mieux possible, ce qu'il fait de l'argent. Je n'accuse donc pas ici M. Hediger. Il faudrait simplement que les conseillers municipaux aient connaissance de la manière dont cela se passe et que l'on essaie d'établir des critères d'appréciation. Si un sport est très médiatisé, il trouve plus facilement des sponsors. Cela peut représenter un critère. L'existence de championnats mondiaux dans un sport, par rapport à un autre où il n'y a que le championnat suisse, représente encore un critère. C'est quand même fantastique: quand on essaie de prélever de l'argent, c'est-à-dire par la fiscalité, on établit des règles; comme par hasard, quand on doit en distribuer, cela paraît impossible! Alors, chacun a des relations – et cela vaut dans tous les rangs – qui font que, de temps en temps, on octroie une aide. Mais, dans le cas de l'orchestre que je viens d'évoquer, quelqu'un a demandé cet argent; qu'on ne vienne pas me dire qu'ils n'ont rien demandé! S'ils n'ont rien demandé, c'est manifestement qu'ils ont exprimé le désir d'en avoir en passant par un conseiller municipal.

On constate par ailleurs qu'il y a des gens qui pratiquent le judo ou l'escrime, par exemple, et qui non seulement ne bénéficient ni de subventions ni de mise à disposition de terrains, mais qui doivent payer la location d'une salle dans une école, procédure dépendant d'ailleurs d'un autre département que celui des sports.

Notre motion a donc pour but d'essayer d'éclaircir tout cela, de faire en sorte que chacun soit bien au clair et que nous puissions, nous, conseillers municipaux, lorsque nous votons un budget, ne plus parler d'un club mais dire: «Voilà l'effort que nous faisons pour la promotion du sport, voici celui que nous faisons pour soutenir la formation, puis celui qui se traduit en investissements.» Comparez un sport à un autre: prenez par exemple le ski, sport qui ne demande aux Genevois aucun effort en matière d'investissements, ce qui ne sera pas le cas du patinage ou du hockey sur glace, entre autres, où l'on doit mettre à disposition des patinoires. Le sport alpin se pratique ailleurs et, vu le nombre de personnes qui s'y adonnent, il demande peu d'investissements aux citoyens genevois par rapport à ce que l'on dépense pour d'autres disciplines comme l'athlétisme.

Voilà ce que je voulais dire en préambule, Madame la présidente, mais j'espère que l'on aura l'occasion de discuter de tout cela en commission. J'ai fait tout un travail pour essayer de présenter une clé de répartition des subventions qui pourrait être appréciée. On a vu par exemple que, pour la voile – je pense que ce sport se pratique aussi dans des milieux aisés – on dépensait quand même 168 000 francs. Sur 36 clubs de football à Genève, l'un touche 6700 francs, et c'est à peu près tout; pour les autres, on ne sait pas.

Préconsultation

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Cette motion est particulièrement intéressante, car elle a pour but de faciliter la visibilité dans l'attribution des subventions. Un magistrat attentif à l'égalité des chances envers chacun ainsi qu'à l'équité de traitement entre les individus, en l'occurrence, les sportifs, et respectueux d'une juste répartition des moyens financiers mis à sa disposition ne peut qu'être d'accord avec une telle motion. En effet, il est fini le temps des lobbies crispés sur les besoins électoraux des candidats; plus personne n'est dupe. Il est temps de faire passer l'intérêt des sportifs par une juste répartition des subventions, et non plus de distribuer les deniers publics comme des récompenses à ceux qui ont bien fait voter.

Pour la Ville de Genève, laquelle peut s'enorgueillir d'avoir un Service des sports qui va fêter son cinquantième anniversaire, c'est maintenant le meilleur moment pour identifier les besoins, cibler les subventions là où elles sont à augmenter et encourager les recherches de partenariat privé là où elles peuvent s'appuyer sur une certaine pérennité. C'est pourquoi cette motion est bienvenue, et je vous invite à la renvoyer à la commission des sports et de la sécurité où nous pourrions travailler en toute transparence.

M. Alain Comte (AdG/TP). J'ai bien lu la motion et j'aimerais m'arrêter quelques instants sur le premier considérant, qui dit que «l'attribution de subventions se vote à l'aveugle par notre Conseil». Je suis bien d'accord avec vous sur le fait que vous votez à l'aveugle, mais à qui la faute? C'est votre faute! En effet, vous n'avez posé aucune question en commission lors de la préparation du budget 2000 et, qui plus est, deux semaines après, vous avez présenté une vingtaine d'amendements, prétendument pour soutenir le sport. Mais alors, je vais vous dire ce que vous avez supprimé en agissant de la sorte, parce que vous ne savez pas...

La présidente. Adressez-vous au bureau, Monsieur Comte, s'il vous plaît.

M. Alain Comte. Vous transmettez mes propos, Madame la présidente, excusez-moi. Vous ne savez pas encore, à l'heure actuelle, ce que vous avez supprimé en présentant vos amendements. Je vais vous le dire, pour faire un petit rappel. Vous avez supprimé des affranchissements, l'aide aux médecins lors de certaines manifestations, des dépenses dans le domaine de l'impression et les annonces publicitaires. Vous avez supprimé encore une licence informatique pour l'utilisation d'un logiciel de gestion de salles, des indemnités versées aux moniteurs des écoles de sport et l'encre du matériel destiné à l'utilisation d'un nouveau «plotter» – à quoi sert un «plotter» sans encre? C'est tout cela, Monsieur Maudet et Monsieur Queloz, que vous avez proposé de supprimer lors des discussions sur le budget. Je pourrais continuer la liste, elle est très longue. Et vous vous prétendez les défenseurs du sport! Je m'inscris en faux contre vos affirmations.

Vous parlez de subventions perçues par leurs bénéficiaires comme si c'était un acquis; cela est absolument faux, puisque c'est vous-mêmes qui les votez ici. Vous n'avez pas demandé la suppression de subventions comme acquis! Je ne vois donc pas pourquoi cette phrase figure dans les considérants.

Quant à votre affirmation selon laquelle le risque de favoriser des clubs ou des individus est réservé à celles et ceux qui ont les meilleures entrées politiques... Je pense que tout le monde, en tout cas à la commission des sport, peut dire que je suis souvent sur les terrains de sport; beaucoup de personnes me connaissent, à gauche comme à droite. Je crois que les gens sont égaux en matière de subventions et que ce n'est pas une couleur politique qui compte, contrairement à ce que vous énoncez dans votre motion.

J'aimerais encore ajouter quelques mots à propos des invites de cette motion. Ce qu'elles appellent de leurs vœux est déjà réalisé, mais vous démolissez par ailleurs ce qui existe, puisque, lors du dernier budget, vous ne vouliez plus

donner de subventions aux moniteurs. Soit ce que stipulent ces invites est déjà réalisé, soit cela relève de la compétence du Conseil administratif, voire de la présentation du budget par les services financiers de M. le maire et par le département des sports. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à rejeter cette motion.

M. Jean-Charles Rielle (S). Madame la présidente, vous transmettez ce que je vais dire aux motionnaires et à ceux qui ont parlé avant moi. Pour une fois, alors que le bureau prône de ne pas mener de débat avant d'aller en commission, ils ont bien fait de parler; effectivement, ils risquent de ne pas avoir le temps de le faire en commission. Le groupe socialiste est prêt à débattre de nouvelles idées prônant le développement de la politique sportive dans notre cité. Cependant, la motion qui vous est présentée, présente non seulement un titre polémique, mais je dirais, en lisant bien les affirmations qu'elle contient, qu'elle ne permettrait pas de mener un débat productif.

Le groupe socialiste, vous l'aurez compris, rejoindra les autres groupes de l'Alternative et refusera donc l'entrée en matière, d'où tout l'intérêt de ce que nous avons entendu jusqu'à présent. Libre à celles et ceux – j'en fais partie – qui ont des idées pour prôner le développement du sport à Genève de le faire et de venir proposer une nouvelle motion à notre Conseil municipal, mais cette fois-ci avec des arguments qui se prêteront mieux à la production de débats sereins.

M. Georges Queloz (L). D'abord, on ne vote pas sur des considérants mais sur des invites. Je voudrais dire à M. Comte – vous lui transmettez, Madame la présidente – que la majorité n'est pas de notre côté; si certains amendements ont été acceptés lors des séances de budget, eh bien, c'est certainement parce que certaines personnes dans les rangs de l'Alternative s'y sont ralliées.

Notre préoccupation, en présentant toute une série d'amendements lors du budget, était la suivante: quand on veut concerner et privilégier les acteurs du sport que sont en premier lieu les sportifs, il faut trouver un mode de financement. On cherchait des économies ici et là, parce que l'on savait que cette motion nous demanderait un effort plus important pour le sport. Je voudrais donner ici un chiffre significatif concernant le taux d'efforts que l'on fait en Ville de Genève, au département des sports: sur le budget de fonctionnement, on attribue 187 francs par habitant, et sur le budget des subventions, 21,65 francs, ce qui fait 208,65 francs par habitant pour le sport. Au département de la culture, on arrive à 1043 francs par personne, dont 229 francs destinés aux subventions en matière culturelle.

Par conséquent, je pense que l'on peut faire un effort en Ville de Genève pour donner des satisfactions aux sportifs et avoir une véritable transparence et égalité de traitement. Dans ce but, on doit discuter en commission; vous aurez le temps ensuite de présenter des propositions ou des amendements. On ne demande rien d'autre, Madame la présidente. S'il n'y a finalement rien à cacher, je crois qu'il n'y a pas de souci à se faire en renvoyant cette motion en commission.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Il est vrai que l'on ne vote pas sur les considérants. Mais certains parmi eux sont tellement brutaux et impolis que cela peut gâcher toute la motion. S'il nous arrive d'être prêts à reconnaître qu'il faudrait peut-être, dans l'étude du budget, avoir plus de méthode – je ne dirai pas de transparence, parce que je crois que tout le monde s'est reconnu à dire que André Hediger en avait dans ce domaine; je crois cependant qu'il faut peut-être mieux sérier les problèmes. Nous avons longuement mené tout un combat à la commission sociale, avec mon collègue Leuenberger, pour trier toutes les subventions par genre. Il serait peut-être utile de faire la même chose à la commission des sports. Je n'en suis pas membre, et malheureusement les commissaires de celle-ci sont absents. Je ne sais pas comment cela se passe exactement. En l'occurrence, je pense que l'on ne peut pas accepter une motion qui débute avec de telles prémices; en effet, comment discuter ensuite avec un magistrat – et également avec des sportifs – que l'on «démolit» dans une invite?

M. André Hediger, conseiller administratif. Lors de la discussion sur le budget du 18 décembre et compte tenu de ce qui s'était passé à la commission des sports puis en séance plénière... pardon? (*M. Mouhanna signale qu'il avait demandé la parole.*) Je laisse la parole à M. Mouhanna.

La présidente. Excusez-nous, Monsieur Mouhanna. Je regarde ma feuille à côté de moi, et je remarque que vous n'étiez pas inscrit comme ayant demandé la parole. C'est à vous de parler.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Merci, Madame la présidente. Puisqu'il n'y a que cinq membres au bureau pour siéger au perchoir, je souhaite qu'il y en ait au moins un qui regarde de chaque côté; comme cela, tout le monde sera vu!

La présidente. Vous avez raison.

M. Souhail Mouhanna. J'ai compté: un, deux, trois, quatre, cinq membres du bureau! Merci, en tout cas, de me donner la parole. Je voudrais juste dire que je suis heureux d'entendre les représentants des groupes socialiste et des Verts reconnaître ce soir l'importance des considérants quand il s'agit de voter une motion. On me l'avait reproché à la séance d'hier soir quand nous parlions du statut du personnel. Je suis donc très heureux de les entendre dire ce soir que, lorsque l'on estime les considérants tendancieux, il y a effectivement lieu de refuser une motion.

Cela étant dit, la motion telle qu'elle est rédigée n'est pas acceptable, et ce avant tout pour une raison toute simple: beaucoup de questions relèvent des compétences de la commission des sports et nul n'interdit à ses membres de demander tous les éclaircissements nécessaires puis d'apporter des modifications et des amendements quant à l'attribution des subventions en question.

Je termine mon intervention en disant que, pour mon groupe, cette motion telle qu'elle est présentée, avec ses considérants, est inacceptable et constitue essentiellement une attaque politique, portée justement en tant que telle et non pas du tout en vue d'améliorer la politique des sports en Ville de Genève.

M. André Hediger, conseiller administratif. Je disais donc que, suite au vote du budget au mois de décembre de l'année passée, des attaques ont été portées contre mon département en commission ou en séance plénière; étant donné qu'il s'agissait du premier budget de la législature, je m'attendais à ce que d'autres attaques soient portées au cours de celle-ci, notamment contre l'Alternative ou ses représentants au Conseil administratif. Je suis le premier concerné et je pense que mes collègues, suivant la stratégie des partis de l'Entente, seront interpellés ensuite.

Je voudrais tout d'abord dire que, moi aussi, j'ai été fortement étonné à la lecture du titre de cette motion: «Une politique sportive et non plus du sport politisé». Tous ceux qui me connaissent et suivent les activités des sportifs à Genève, de même que les conseillers de la commission des sports qui votent des subventions, savent que tous les responsables sportifs qui sont à la tête des clubs et font un travail de formation bénévole proviennent de vos milieux. Dire que l'on politise le sport, ce n'est pas être malhonnête envers moi seulement, mais aussi à leur égard.

Vous m'avez vu m'agiter tout à l'heure: en effet, je n'entends pas me laisser donner de leçons ce soir par un jeune élu qui vient d'arriver dans ce Conseil, qui n'a pas réellement suivi nos travaux et qui, surtout, n'a pas posé de questions à la commission des sports.

Je souhaite rappeler un certain nombre de choses: pour toute demande de subvention, même inscrite au budget, je demande toujours au club les comptes de l'année précédente, un budget et un rapport d'activités. S'il s'agit d'une subvention destinée à une manifestation sportive, un projet détaillé est requis. Il en va de même pour la rétribution des entraîneurs dans le domaine des mouvements de juniors: là aussi, je m'informe toujours du travail fait par ces entraîneurs, du nombre d'heures qu'ils y consacrent et du nombre de juniors entraînés. Je procède ainsi année après année pour toute subvention.

Par ailleurs, je voudrais aborder la question des enveloppes. Je sais que certains d'entre vous n'acceptent pas ce principe, mais je vous ai déjà dit – et je ne suis pas le seul – que cela nous permet de parer aux imprévus, par exemple lorsqu'un club a des difficultés ou pour organiser une manifestation non programmée. Vous savez certainement – et c'est sur ce plan que M. Maudet devrait un peu se renseigner – que l'organisation d'une manifestation, et même d'un championnat romand ou suisse, passe par l'intermédiaire d'un club inscrit à la fédération; Genève n'est pas la seule ville dans ce cas. C'est lors du congrès national que l'on décide à quelle ville est déléguée la responsabilité de l'organisation. Il en va de même pour les manifestations internationales, qu'elles soient européennes ou mondiales.

Et je peux vous dire à ce sujet que non seulement je suis à l'écoute des clubs et des associations, mais encore que je suis souvent un élément moteur dans les démarches visant à inscrire Genève pour l'organisation de manifestations nationales et de championnats suisses ou européens. Vous avez sans doute constaté que nous avons eu d'assez nombreuses manifestations au cours de ces dernières années. Certes, elles n'ont peut-être pas été aussi spectaculaires que par le passé, ni telles qu'un championnat d'Europe ou du monde de patinage artistique. Il est vrai que, ces dernières années, j'ai surtout développé une politique du sport en faveur de la jeunesse en investissant beaucoup plus d'énergie pour obtenir des championnats suisses ou d'Europe du mouvement junior. Cela me semble nettement plus dynamique que d'accueillir des manifestations prestigieuses comme les recherchent certains. Mais, si l'occasion se présente, je ne refuserai pas de les accueillir.

Passons à la question de la transparence: il a été dit tout à l'heure que je suis peut-être l'un de ceux qui montrent le plus de transparence; c'est possible. En tout cas, tout ce qui concerne les subventions est inscrit au budget; vous en avez d'ailleurs tout le détail dans les fameuses pages jaunes. Quant aux enveloppes, vous retrouvez les informations y afférentes au moment des comptes, avec tous les détails.

Il est faux de prétendre que je ne donne rien à des sports tels que le judo, l'escrime, le karaté, l'aïkido, de même qu'à d'autres sports qui ne sont pas

inscrits au budget... Je leur donne des enveloppes, Monsieur Maudet, et vous en avez le relevé! Vous venez d'arriver au Conseil municipal, mais vos collègues qui sont là depuis quelques années savent que, chaque année au moment des comptes, ils peuvent avoir ce relevé. Cependant, je demande toujours qu'il reste assez confidentiel, parce que je ne veux pas entrer dans certaines problématiques par rapport aux clubs. Cette transparence-là existe! Vous la trouvez en consultant les lignes inscrites dans les pages jaunes et le relevé au moment des comptes.

D'autres renseignements sont fournis par le questionnaire que les clubs doivent remplir tous les quatre ans: ce questionnaire a été envoyé cette année au mois de février et les réponses nous parviennent ces jours. Sur ce point, Monsieur Maudet, vous enfoncez des portes ouvertes avec ce que vous avez dit tout à l'heure et les critiques que vous m'avez adressées. Tout d'abord, ce questionnaire nous permet de tenir à jour notre liste comportant les noms des membres et d'autres données des clubs. Je vais vous lire ce qui est demandé aux personnes concernées. Le questionnaire a du reste été distribué aux membres de la commission des sports au cours de ces dernières années. *(M. Maudet veut prendre la parole.)*

La présidente. Monsieur Maudet, vous êtes prié de laisser parler M. Hediger, s'il vous plaît. Vous lui répondrez tout à l'heure quand vous aurez la parole, mais, maintenant, laissez-le parler! Excusez-moi, Monsieur Hediger.

M. André Hediger, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Il est demandé au club ou à l'association le nombre de ses membres actifs, dont les licenciés, à quelle catégorie ils appartiennent (seniors, juniors, vétérans) et la proportion d'hommes et de femmes. On demande également la provenance de ces membres, parce qu'il est important de savoir s'ils habitent en ville de Genève, dans une autre commune ou à l'extérieur du canton. On cherche à connaître la structure de l'association ou du club et si celle-ci ou celui-ci est rattaché à un organisme faîtier au niveau cantonal, régional ou national. Enfin, on cherche à déterminer si le club comprend des divisions ou, dans le cas d'une association, combien elle regroupe de clubs et, le cas échéant, qu'elle en joigne la liste et le nombre de ses membres. Ces renseignements me permettent d'évaluer si le sport à Genève enregistre une augmentation du mouvement junior, senior, ou même chez les vétérans. C'est sur cette base-là que je peux estimer comment progresse le sport dans notre ville.

Dans ce questionnaire, je demande aussi quels sont les moyens d'encadrement dont dispose le club ou l'association, s'il s'agit de moniteurs ou d'entraî-

neurs et s'ils ont des diplômes helvétiques, comme ceux délivrés à Macolin. J'essaie également d'estimer combien d'heures par semaine représentent ces entraînements pour les moniteurs et les entraîneurs. Je demande enfin si des activités spécifiques sont organisées à l'intention des juniors le mercredi et durant les vacances: le club organise-t-il des camps ou des stages pendant l'année afin de poursuivre l'entraînement de ses membres et notamment des juniors?

Connaître les ressources financières des clubs est déterminant pour moi afin de décider quelles subventions octroyer. Je demande aux clubs quel est le montant de la cotisation annuelle versée par chaque membre, actif, non actif ou junior, afin de voir s'il y a une différence de montant. Les subventions accordées aux clubs pour l'achat de matériel ou leur fonctionnement proviennent-elles de la Ville de Genève, du Sport-Toto, qui en octroie aussi ou du Service des loisirs de la jeunesse du Département de l'instruction publique? Ces subventions sont-elle régulières ou ponctuelles? Autant de questions qui sont posées. Je demande enfin à ces clubs si leurs activités sont soutenues par des sponsors ou des maisons commerciales sans chercher à savoir leur nom, ce qui serait indécent. Ces renseignements me permettent de déterminer si ces clubs bénéficient d'un soutien et que représente ce sponsoring dans leur budget par rapport aux ressources provenant des cotisations.

Mesdames et Messieurs, voilà les renseignements que je demande tous les quatre ans et grâce auxquels je détermine où je dois porter l'accent, sur tel ou tel club, telle ou telle manifestation ou tel ou tel mouvement junior. J'aimerais rappeler que, il y a une douzaine d'années, lorsque j'ai débuté au département des sports et de la sécurité, le mouvement junior ne comptait que quatre associations cantonales qui touchaient des subventions. C'est mon prédécesseur, M. Roger Dafflon, qui a eu l'idée d'aider les mouvements juniors des clubs et de mettre sur pied un encadrement afin de développer le sport parmi les jeunes. Ce mouvement junior compte actuellement 27 associations, Mesdames et Messieurs, ce qui veut dire qu'il y a un développement important du sport à Genève et que cette activité provoque un certain engouement.

Voilà ce que je tenais à vous dire. Cette motion enfonce des portes ouvertes. C'est plutôt un procès d'intentions que l'on tente de me faire ce soir et j'en veux pour preuve les derniers propos dont je vais vous faire part dans cette intervention; je voulais les taire, mais, vu le ton donné au débat, je ne peux pas le faire. Je trouve indécent que les motionnaires viennent forcer la porte de mon secrétariat et tentent quasiment de prendre des dossiers dans l'armoire. C'est indécent et je le dis en toute franchise au motionnaire qui a commis cet impair. Suite à cet épisode, j'ai écrit à la présidente du Conseil municipal pour lui dire que de tels faits étaient inadmissibles; les renseignements doivent être demandés en commission et je crois que les conseillers municipaux y rencontrent assez souvent le Conseil admi-

nistratif pour qu'ils puissent le faire dans ce cadre-là. Il est malhonnête de téléphoner ensuite aux secrétaires pour les accuser de faire de la rétention d'informations. Je peux vous dire que les deux secrétaires concernées pleuraient suite à ces interventions. Je trouve inadmissible de se comporter ainsi à l'égard de collaborateurs de la Ville.

Je vois régulièrement les responsables des clubs. Pour toute demande de subvention, je rencontre les personnes concernées dans mon bureau et pas seulement lors de manifestations. J'ai appris que l'un des motionnaires a envoyé un questionnaire aux clubs pour demander des renseignements, tels que le nombre de membres, leur domicile, le montant des cotisations, etc. Il aurait été plus adapté de passer par l'intermédiaire de la commission des sports. Je l'ai toujours dit, et certains ont agi de la sorte il y a quelques années – n'est-ce pas, ceux qui sont présents? En effet, ils ont fait des pointages au moment des votes du budget, en me demandant de leur apporter le dossier concernant tel ou tel club. Je l'ai fait car je n'ai rien à cacher. Toutefois, je ne me laisserai pas prendre en défaut par des gens qui se comportent à l'égard de mes collaborateurs avec la malhonnêteté que je viens de décrire. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Maudet (R). Pour ma part, je me distancie de telles pratiques et je ne suis probablement pas le motionnaire visé par les propos de M. Hediger. Je rappellerai juste au magistrat que, lors de la séance de la commission concernant le budget, c'est lui-même qui nous a incités à prendre langue avec son département pour avoir accès, avec son autorisation bienveillante, à ces fameux questionnaires. Ceux-ci étaient à l'époque distribués tous les deux ans. Mais, ce soir, on apprend un fait nouveau: ils le sont en fait tous les quatre ans. Bon, je relève cela au passage.

J'aimerais juste rectifier certains éléments qui me semblent importants. Si nous n'avons pas posé de questions sur les subventions – Madame la présidente, vous transmettez à M. Comte la réponse que je lui adresse – c'est précisément parce que nous n'en avons pas les moyens et que nous ne pouvions pas agir sur ce plan; par conséquent, à quoi bon poser des questions? M. Hediger a beau nous exposer la liste des renseignements qu'il demande dans son questionnaire, ce que nous voulons, c'est savoir à quoi sert celui-ci, puisque d'année en année les subventions sont reconduites. C'est là que se situe le vrai débat.

Je considère qu'il est absolument inqualifiable de refuser ce soir d'entrer en matière sur une motion, alors même que la majorité de la commission des sports était à l'époque favorable à cette discussion, et ce sous le simple prétexte que les considérants seraient polémiques. Je trouve cela un peu fort de café, et s'il n'y a que cet aspect qui vous fait peur et qui permet au magistrat de faire la vierge effa-

rouchée alors qu'il a le cuir bien épais – cela, chacun le sait, il faut le lui laisser – dans le cas où la majorité de ce Conseil refuserait ce soir l'entrée en matière et le renvoi à la commission des sports, ce qui serait vraiment dommage, nous représenterions une motion sans considérants qui nous permettrait d'engager la discussion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je trouve effectivement dommage que M. Hediger se sente personnellement attaqué. (*Brouhaha.*) Pour ma part, je pense qu'il est apprécié par la population; c'est d'ailleurs le seul magistrat qui a acquis un surnom à travers les années, puisqu'on l'appelle communément «Dédé». «Dédé» est apprécié au sein des clubs, et c'est un magistrat qui a une expérience certaine de la politique.

Je trouve un peu bizarre que l'on accorde tout à coup autant d'importance à des considérants sans tenir compte plutôt des propositions de l'Entente, lesquelles vont dans le sens d'une méthode visant à une meilleure transparence. J'ai bien compris, à travers la défense de l'Alternative, que celle-ci voulait en tout cas prouver que nous, l'Entente, étions attachés à certaines valeurs; mais je pense que ces valeurs que nous défendons, dans l'Entente, sont celles de la transparence. Je ne vois pas pourquoi nous n'irions pas dans ce sens, ni la raison pour laquelle nous ne nous attarderions pas sur les invites plutôt que sur les considérants de la motion. Je propose donc, quant à moi, que nous laissions la part affective de côté et que nous visions cette transparence qui est demandée par toute une partie du Conseil municipal.

M. Georges Queloz (L). M. Hediger n'a pas de quoi faire un caca nerveux pour une simple information – une liste, et la voilà d'ailleurs (*M. Queloz montre une liste*) – que j'ai certainement eu tort de lui demander et de lui montrer. Je l'ai effectivement obtenue auprès de l'un de ses chefs de service, auquel je devais m'adresser. Il s'agit de la liste de l'Association genevoise des sports, laquelle est constituée de renseignements qui sont publics. J'ai d'ailleurs demandé sans problème le même type de renseignements sur le plan national à Berne, à Macolin et au Comité olympique. Ce sont simplement des données qui doivent être publiques, car il s'agit d'effectifs. En ce qui concerne la rétention de l'information, Monsieur Hediger, je ne me permettrai jamais pour si peu de chose d'aller vous déranger personnellement, d'autant plus que l'on peut même obtenir ces informations sur Internet; elles m'ont été faxées sans histoires par les services que je viens d'énumérer! Alors, la méthode stalinienne, c'est terminé, et je ne veux pas polémiquer à ce propos. Les informations et tout ce que vous en avez dit n'en méritent pas davantage.

Je voudrais quand même affirmer que ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur Hediger, est vrai. L'effort que vous faites pour obtenir des informations auprès des clubs et des associations est réel. Nous pouvons en prendre connaissance, vous nous les transmettez, mais le problème n'est pas là. Ce que je vous propose, c'est d'avoir un budget largement facilité dans son fonctionnement. Actuellement, vous n'avez pas un franc, aucune ligne budgétaire – au moins 100 000 francs, par exemple – pour proposer la candidature de Genève dans des compétitions internationales à l'autre bout du monde – parce que cela coûte d'y participer: il faut créer une plaquette de présentation, des budgets sont nécessaires, il y a un repas et différentes choses à organiser qui naturellement engendrent des frais. Vous n'avez rien à donner dans ce cadre! Le budget serait bien simplifié grâce à ce que nous proposons.

Quand je parle de politique politicienne ou de sport politisé, je veux dire par là que notre problème n'est pas de savoir à qui l'on donne de l'argent, mais quel est le pourcentage de l'effort fourni – par des infrastructures mises à disposition ou des sommes d'argent directement versées – que l'on consacre aux différentes disciplines, c'est tout. Quant au reste, notre motion vous donne beaucoup plus de liberté; c'est ensuite, lors de l'examen des comptes et en fonction de ce qui a été voté, que vous rendez vos comptes.

Voilà. Je pense tout simplement avoir réalisé un travail au plus près de ma conscience afin qu'il y ait davantage d'égalité de traitement, et ce sans porter d'accusation, mais afin que ce système soit par la suite également appliqué à la culture et à d'autres domaines.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des sports et de la sécurité sont refusés par 32 non (Alternative) contre 27 oui (Entente).

7. Motion de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Michèle Künzler, Isabel Nerny, MM. Tristan Cerf et Alain Marquet: «Sauvegardons le logement social de la Gérance immobilière de la Ville de Genève» (M-50)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Gérance immobilière municipale (GIM) doit maintenir ses efforts en matière de logement social en ville de Genève;

¹ Annoncée, 2815.

- l'importance de garantir et de développer la mixité sociale dans les immeubles gérés par la GIM,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à veiller à ce que les logements actuellement soumis aux règlements du logement social de la GIM restent soumis aux règlements;
- à présenter au Conseil municipal la liste des logements de la GIM qui sont en loyer libre, ainsi que les critères qui président à cette classification ou au changement de classification et les dates de changement de classification.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). J'aimerais relever que le titre de la motion, c'est: «Sauvegardons le logement social à la Gérance immobilière de la Ville de Genève».

La Gérance immobilière semble être une préoccupation récurrente de notre Conseil et, en allant moi-même sur IntraCM, je me suis aperçue qu'il y avait déjà eu un certain nombre de motions sur ce sujet. Je tiens d'ailleurs à rappeler que le projet d'arrêté N° 449 pour un audit de la GIM a été déposé l'année passée et que nous attendons avec impatience le retour des rapports de commissions afin de pouvoir avancer sur ce dossier.

La motion que nous présentons aujourd'hui s'attache, elle, à souligner un des aspects de la GIM que les socialistes trouvent fondamental: celui de la sauvegarde du logement social dans notre ville. En effet, comme vous le savez, cela fait plusieurs années qu'une association des locataires de la GIM tente de négocier avec M. Pierre Muller un nouveau règlement de la GIM. On s'est aperçu en effet qu'il y avait un certain nombre de problèmes dans la gestion des appartements de la Ville de Genève, un manque de transparence sur les critères d'attribution, sur l'établissement des coûts des loyers, etc. Cette association nous a rendus attentifs au fait qu'un certain nombre de logements, qui étaient soumis au règlement de la GIM, étaient déjà passés ces dernières années en loyer libre et que, ces derniers temps, ces passages en loyer libre s'étaient accélérés.

Ces augmentations nous ont rendus très inquiets et c'est pourquoi nous avons déposé cette motion qui demande la liste des logements qui sont actuellement en loyer libre à la GIM, les critères qui président à cette mise en loyer libre ainsi que les dates des changements.

C'est pourquoi nous souhaitons que le conseiller administratif soit attentif à cette question et je regrette que M. Pierre Muller ne soit pas là pour répondre sur ce sujet qui rejoint la question que j'ai posée oralement hier, à la séance de 17 h, c'est-à-dire: où en est-on aujourd'hui avec la négociation sur le nouveau contrat à la GIM, car nous n'avons plus aucune nouvelle à ce sujet? Je vous remercie.

La présidente. Vous me donnez l'occasion de dire que M. Pierre Muller est excusé pour la séance de ce soir.

Avant de poursuivre notre débat, j'aimerais faire une communication de la part de M. Roberto Broggin, président de la commission ad hoc Saint-Gervais, aux membres de ladite commission: la séance qui était prévue le jeudi 25 mai, donc demain, est reportée *sine die*.

Préconsultation

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Madame la présidente, tout d'abord, permettez-moi de vous demander de remercier M. le maire, lorsque vous le verrez, pour sa sensibilité sociale envers les personnes présentant un risque d'exclusion et de le charger de féliciter les collaboratrices et collaborateurs de la GIM pour leur souplesse, leur disponibilité, leur ouverture et leur esprit de service. Il est important de leur rendre hommage quand des histoires finissent bien, et cela arrive – et cela arrive à la GIM!

Le logement social est bien l'apanage de la GIM et doit le rester. Cette dimension est indissociable des valeurs que le PDC défend. Pour cela, il est tout aussi important que des logements restent disponibles ou le redeviennent pour des loyers libres, lorsque la loi le permet. C'est à ce titre que la notion de justice sociale prend tout son sens. C'est pourquoi, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe démocrate-chrétien vous invite à renvoyer cette motion au Conseil administratif.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Il ne s'agit pas pour le groupe libéral de prendre position en lieu et place de Pierre Muller quant à sa politique d'attribution du logement. Il y a juste une remarque que nous sommes obligés de faire, qui consiste à dire: le Conseil municipal est là pour donner les directives; la gestion concrète ne peut pas être celle du Conseil municipal et, en cela, en tant que conseiller municipal, je ne vois pas que la détention d'une liste d'objets puisse présenter un intérêt politique suffisant pour que notre Conseil en soit saisi. Mais, au-delà de cette remarque pratique qui consiste à tenter d'équilibrer les pouvoirs entre les Conseils administratif et municipal, il y a le débat antérieur de la commission du logement, qui a précédé de peu cette législature. Ce débat avait trait précisément aux instructions que le Conseil municipal avait donné au Conseil administratif en vue d'élaborer cette politique du logement. La commission du logement, à l'unanimité sur ce point, à tout le moins, était convenue que la politique sociale de la Ville de Genève en matière de logement devait être affirmée,

renforcée – le point n'est pas là – mais que les immeubles de la Ville de Genève ne devaient pas avoir une affectation unique. Cela signifiait que la commission du logement était unanime pour dire qu'il s'agissait dans un immeuble, dans un groupe d'appartements, de prévoir une attribution de logement qui tienne compte de la totalité des possibilités de logement et de toutes les marges des fourchettes. On n'entendait pas qu'un immeuble soit affecté exclusivement au loyer libre, de la même manière qu'un immeuble ne devait pas être affecté à une certaine catégorie de logements sociaux; de même, l'ensemble des appartements affectés à une certaine catégorie de logements sociaux dans un même immeuble ne devaient pas tous être affectés à la même classe de revenu, le bas de la fourchette ou le haut de la fourchette. Cet élément-là est un élément important en ce sens que nous avons tous, ici, instruit le Conseil administratif de prévoir que, dans les immeubles, il devait y avoir une répartition et une meilleure connaissance des uns et des autres. De la même manière, le patrimoine bâti conçu au début de ce siècle comportait au premier étage des appartements réservés à la bourgeoisie, selon l'expression traditionnelle, tandis que les appartements considérés aujourd'hui comme des attiques étaient quant à eux réservés à des classes qu'on qualifiera, toujours selon le langage ancien, de plus populaires, et que tout en haut de l'immeuble se trouvaient les chambres de bonnes. (*Remarque.*) Oui, effectivement, c'est le contraire aujourd'hui. Cette solution-là passait pour une solution sage, dans la mesure où elle évitait de voir des quartiers affectés à un type de population, à un type de problématique particulier et générer de la sorte des difficultés que nous souhaiterions épargner à la Ville de Genève. La Ville de Genève est le principal pourvoyeur d'appartements sociaux à Genève. Ce rôle doit être affirmé, développé et défendu, et, en cela, la motionnaire qui a parlé tout à l'heure a raison de revenir régulièrement devant nous pour affirmer ce fait qui est un acquis. Cependant, il n'y a pas lieu de dire, sous prétexte que la Ville est pourvoyeuse de logements sociaux, qu'elle ne doit faire que du logement social.

Il existe un autre argument à cet égard qui est l'argument des recettes fiscales. Nous devons savoir que la Ville de Genève a besoin de recettes fiscales, notamment pour financer le logement social et que, pour ce faire, nous devons être en mesure d'offrir à une population désireuse d'obtenir des appartements que l'on qualifiera pour les besoins de la cause «de luxe» à des loyers que l'on qualifiera également pour les besoins de la cause «de luxe». Ce sont des recettes directes et ce sont des recettes indirectes à travers la fiscalité. Ce n'est pas la peine que nous ayons, tous les trois mois, un débat plus ou moins sectaire sur le transfert des grands contribuables dans le canton de Vaud et que, simultanément, nous disions qu'il n'y a pas d'autre solution que de réserver tous les logements de la Ville de Genève au logement social. Au contraire, nous devons garantir la mise à disposition d'une proportion raisonnable de logements, adaptée en fonction des circonstances – les circonstances d'aujourd'hui ne sont pas celles d'hier et celles d'hier ne sont pas celles d'avant-hier. Il s'agit d'avoir de

la souplesse et de l'intelligence par rapport à l'immense parc que la Ville de Genève détient et qui doit être géré dans l'intérêt de tous. L'intérêt fiscal est aussi l'intérêt de tous; il est aussi l'intérêt de ceux qui bénéficient des largesses sociales de la Ville de Genève. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral ne pourra accepter d'entrer en matière sur la motion qui nous est proposée ce soir sur ce sujet.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). La motion que nous avons déposée soulève en effet une question importante que M. Froidevaux a d'ailleurs soulignée, une question éminemment politique.

C'est vrai, nous avons défendu une mixité du logement, mais, actuellement, cette mixité tend vers le haut du panel plutôt que vers le bas, si je peux m'exprimer simplement ainsi, et ce qui me gêne surtout, c'est que cela se passe en catimini. L'ancien règlement de la GIM prévoyait en effet quelques appartements luxueux ou de standing, loués à des prix relativement élevés. Mais on a bien constaté, par exemple à la promenade du Pin, que ces prix n'étaient pas si élevés, puisque lesdits appartements revenaient moins cher au mètre carré que certains logements dits «sociaux». C'était une parenthèse.

En l'occurrence, plus de 30% des logements ne reçoivent plus de subventions, et ce ne sont pas seulement des logements de luxe qui passent en loyer libre, ce sont aussi des logements quelconques. Je l'avais dénoncé pour un trois-pièces quelconque dans un immeuble non rénové de la rue Dassier, proposé en loyer libre, parce qu'on va trouver forcément quelqu'un qui sera prêt à mettre 1000 francs pour un beau trois-pièces. En fait, cela évite tout simplement d'accorder une aide personnalisée pour des logements qu'on peut louer, parce qu'il est vrai qu'une grande partie de l'aide personnalisée sert à financer des logements qui ne seraient pas louables.

Une autre question se pose actuellement, et les milieux immobiliers pourraient y réfléchir, sur les dérogations qui ont été accordées à la LDTR (loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation). La Ville a reçu un certain nombre de dérogations pour construire des logements à 5000 francs, voire 8000 francs la pièce. Plus de 10% des logements appartiennent à cette catégorie-là. On a accepté ces dérogations en se disant que c'était bel et bien du logement social, puisque les locataires ne paieraient pour leur loyer que 15% de leurs revenus. Je connais d'ailleurs quelqu'un, proche d'un magistrat, qui avait un agréable duplex aux Grottes, à la rue du Midi, pour 750 francs par mois, mais cela n'a pas duré longtemps, puisque le loyer a passé à 2400 francs. Maintenant, cet appartement est en loyer libre et il est hors de question qu'il entre dans la catégorie des logements sociaux. A ce titre-là, il s'agit d'un nouveau loyer, mais,

dans la même rue du Midi, vous trouverez des loyers anciens, des quatre-pièces pour 2000 francs par mois. En l'occurrence, ce sont aussi des loyers prohibitifs qui ont pu être appliqués par dérogation. On ne respecte donc plus les dérogations qu'on a obtenues à l'époque.

Il est vrai qu'il n'est pas politiquement correct de dire ce genre de choses, mais, moi, je le dis quand même et je crois que, maintenant, il faut vraiment poursuivre notre effort pour améliorer la politique du logement de la Gérance immobilière municipale. Je ne suis d'ailleurs pas tout à fait sur la même longueur d'ondes que M^{me} von Arx, parce que, pour moi, ce qui compte, ce ne sont pas les aides ponctuelles que l'on fournit pour être agréable à certaines personnes, mais un règlement qui statue, sans qu'on ait besoin de mendier, de supplier, de faire intervenir le magistrat pour obtenir un appartement. Cela n'est pas normal. Ce qui est normal, c'est d'avoir un règlement correct et équitable. Malheureusement, il ne l'est pas actuellement. Tant que le règlement actuel, voire les variantes de celui-ci qui circulent, seront en vigueur dans le règlement, la situation ne sera pas équitable, et je ne le répéterai jamais assez. Le règlement de la GIM ne tient pas compte du quotient familial. Pourtant, ce n'est pas du tout la même chose de disposer d'un revenu annuel de 60 000 francs pour quatre personnes ou pour une personne. Le barème de la Gérance n'en tient pas compte, bien qu'il puisse paraître social, puisque, pour un très bas revenu de 30 000 francs, vous n'avez que 13% à payer, mais, si cette application du barème concerne une famille, cela correspond à un appartement de 300 ou 400 francs. Donc, en fait, cet appartement n'existe pas. C'est un appartement virtuellement social, mais il n'existe pas. C'est une manière d'éliminer la crème indésirable, et je sais que M. Pierre Muller a fait une enquête au niveau fiscal, au niveau des rues, pour voir le rendement de certains immeubles et pour avoir des contribuables aisés! Franchement, c'est n'importe quoi! On n'a pas à choisir les contribuables qui pourraient éventuellement venir habiter dans des immeubles de la Ville. On doit œuvrer pour toute la population, et si on doit faire un effort social dans le domaine du logement, c'est bien pour les gens qui sont vraiment défavorisés. Pour l'attribution de ces logements, je crois que c'est en fonction des revenus se situant plutôt en dessous du revenu annuel moyen, soit 60 000 francs, et non pas au-dessus de 120 000 francs qu'il faut fixer la fourchette! (*Applaudissements.*)

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la présidente, je voudrais quand même mettre cette motion en perspective, parce que, faut-il le rappeler, il y a environ trois ans, le Conseil municipal a largement voté une demande au Conseil administratif pour que la gestion financière du parc immobilier soit inspirée des principes – si ce n'est carrément copiée sur ceux-ci – de la Caisse de prévoyance de l'Etat (CIA). Je rappelle ces principes. Premièrement, il y a la fixation d'un taux de ren-

dement général du parc; deuxièmement, il y a la révision de tous les immeubles pour réapprécier les loyers de façon que des immeubles anciens qui ont été achetés bon marché aient des loyers adaptés en fonction de leur situation en ville, selon qu'ils sont particulièrement bien situés ou l'inverse.

Le Conseil administratif n'a pas donné suite à cette demande et ce n'est pas un audit qui va changer quelque chose. On le sait, on l'a vu souvent. Bien entendu, il faudra faire cet audit, espérer qu'il soit de qualité, mais ce n'est pas demain la veille que, grâce à un audit, un gouvernement, quelle que soit sa majorité, se lèvera pour se mettre en marche. C'est regrettable, mais on l'a expérimenté moult fois.

J'ai l'impression que cette motion est à nouveau un constat des membres de l'Alternative sur le fait qu'ils ne peuvent pas compter sur les magistrats qui représentent celle-ci au Conseil administratif: ils sont quatre de l'Alternative, maintenant, et qu'est-ce qui se passe? Ils auraient pu appliquer la demande du Conseil municipal pour transformer la politique, ils auraient même pu redistribuer les rôles! Madame la présidente, entre vous et moi, nous, nous savons ce qu'est un gouvernement de la même orientation. On a connu cela au niveau du Canton, puisque les magistrats de l'Entente étaient sept sur sept au Conseil d'Etat. Si vous croyez qu'ils ont fait tout ce que nous leur avons demandé! Maintenant, je constate qu'ici, au Conseil administratif, ils sont déjà quatre de l'Alternative, et c'est la même chose! Alors, il ne faut pas se tromper de cible.

La demande expresse, le modèle exprès, la réussite considérée par tous, cela existe et, demain, les magistrats qui voudront retrousser leurs manches pour aider leur collègue qui a trop à faire au Département des finances peuvent travailler à partir de ce que nous avons déjà voté au sujet de la GIM. Cela rendra les propositions qui ont été faites tout à l'heure très positives.

J'émettrai une dernière remarque, concernant le «rêve libéral» qui consiste à faire revenir à Genève les Genevois qui habitent au-delà de Versoix. C'est un mirage! Pourquoi? Parce que – et heureusement – l'économie va mieux, la demande en surfaces diverses augmente, les entreprises de construction sont à l'aise. Les régies sont obligées de dire que cela va nettement mieux. Alors, avec la demande qui existe et que l'on n'arrive pas à satisfaire, on peut être préoccupé. Des magistrats sérieux l'ont dit, alors, si, en plus, on doit encore rapatrier les Genevois du canton de Vaud, on ne va pas s'en sortir! Ils doivent rester là où ils sont, parce que, s'ils veulent des conditions de vie, un paysage comme dans le canton de Vaud, ils ne vont pas retrouver cela à Genève! Il y a bien une solution – mais je suis un des seuls à le dire – qui consiste à revoir le concept des zones agricoles. Mais vous savez que, lorsqu'on ouvre ce dossier, les proposant ne sont pas nombreux...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame la présidente, je ne voulais pas intervenir, mais je ne peux pas laisser passer une remarque de M. Pattaroni.

Si j'ai bien compris, M. Pattaroni nous demande à nous, les quatre de l'Alternative au Conseil administratif, de museler, en quelque sorte, M. Pierre Muller et d'en faire un camarade! Nous préférons utiliser des méthodes pédagogiques, comme vient de le faire Virginie Keller, et faire comprendre à M. Muller qu'il doit être un peu plus social dans sa gestion de la Gérance immobilière. Nous préférons cette forme-là plutôt que la contrainte, et c'est le peuple qui aura le dernier mot, qui dira si M. Muller a tort ou raison!

La présidente. La parole n'étant plus demandée, je mets aux voix la motion.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (opposition du Parti libéral et du Parti radical et 1 abstention du Parti démocrate-chrétien).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à veiller à ce que les logements actuellement soumis aux règlements du logement social de la GIM restent soumis aux règlements;
- à présenter au Conseil municipal la liste des logements de la GIM qui sont en loyer libre, ainsi que les critères qui président à cette classification ou au changement de classification et les dates de changement de classification.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

- 8. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Véronique Pürro, Magdalena Filipowski, Esther Alder, MM. Jean-Charles Rielle, Sacha Pfister, Ueli Leuenberger et Didier Burkhardt, acceptée par le Conseil municipal le 14 mai 1997, intitulée: «La maison associative» ou «La maison des associations thématiques» (M-223)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre à la disposition de ces associations, quand la Ville de Genève aura les moyens financiers, des locaux dans un seul lieu pouvant leur permettre d'exercer pleinement et efficacement, à moindre coût, leurs activités reconnues et indispensables.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette motion s'est concrétisée depuis plusieurs mois par la mise à disposition des anciens locaux du journal «La Suisse», à la rue des Savoises, en faveur du projet de M. de Battista.

Grâce à l'apport financier de la Ville de Genève à hauteur de 1,2 million de francs et à une étroite collaboration avec l'Etat de Genève, une véritable maison des associations est née sur ce site, conformément aux vœux du Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Pierre Muller

¹ «Mémorial 154^e année»: Développée, 2217.

9. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Michel Ducret, André Kaplun, Christian Zaugg, Robert Pattaroni et Alain Guyonnet, acceptée par le Conseil municipal le 14 novembre 1995, intitulée: «Meilleure accessibilité aux transports publics pour tous!» (M-124)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour obtenir – d’abord pour les nouvelles réalisations, puis pour l’amélioration du réseau existant – un aménagement des arrêts des transports publics permettant un échange de plain-pied aux véhicules à plancher abaissé, donc aisé et rapide pour chacun et facile et sans aide pour les chaises roulantes et les poussettes, étant admis qu’un léger rehaussement des trottoirs au droit des stations est, à l’image de ce qui s’est réalisé par exemple à Grenoble, Paris, Strasbourg, etc., la solution la plus simple et la plus économique tout en ne rompant pas l’harmonie des chaussées urbaines.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les plans de la branche «Sécheron» du tramway ont reçu l’approbation de l’Office fédéral des transports, mais sont objets de recours. Ceux de la branche «Acacias» sont à l’enquête publique.

L’étude des plans de la branche de transport collectif en site propre «Meyrin-Cern» a débuté. Elle est menée par le Département de l’aménagement, de l’équipement et du logement, avec la contribution du Département de justice et police et des transports, des Transports publics genevois et de la Ville de Genève.

La Ville de Genève a présenté ses souhaits d’aménagement du domaine public et ses volontés de préserver le patrimoine municipal. Elle initiera plusieurs projets d’aménagement urbain complémentaires à celui du tramway lui-même.

Concernant les arrêts, les services du département municipal de l’aménagement, des constructions et de la voirie ont effectué en février 1999, après une démonstration des problèmes d’accès aux véhicules des transports collectifs en site propre, pour le Département de l’aménagement, de l’équipement et du logement et avec la collaboration des Transports publics genevois, un examen détaillé de l’adaptation nécessaire des arrêts existants, entre ceux de «Roche» et de «Cor-

¹ «Mémorial 153^e année»: Développée, 1795.

navin», qui seront communs au tramway et au transport collectif en site propre. L'adaptation est possible, excepté pour les arrêts «Cité» et «Stand», mais, toutefois, avec des conséquences importantes sur le confort du cheminement des piétons à proximité de tous les arrêts.

Concernant le choix de matériel roulant, M. Ch. Ferrazino, conseiller administratif, a écrit le 17 janvier 2000 à M. Ch. Stucki, directeur général des Transports publics genevois.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

10. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Alain Marquet, acceptée par le Conseil municipal le 7 décembre 1999, intitulée: «Accès pour tous au pont de la Machine» (M-8)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'équiper l'accès au pont de la Machine, rive gauche, d'une rampe permettant le passage des fauteuils roulants et des poussettes.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La restauration du pont de la Machine et la création d'une plate-forme publique, ainsi que d'un débarcadère pour les Mouettes genevoises et d'une intervention du Fonds municipal d'art contemporain, font partie des objets retenus par le Conseil administratif dans le cadre de la réalisation progressive du concept du «Fil du Rhône».

A la suite du préavis négatif de la Commission des monuments, de la nature et des sites concernant le projet de création d'une plate-forme accueillant les promeneurs devant le bâtiment des Services industriels de Genève, la Ville de Genève réexamine les plans afin de proposer une variante susceptible d'être agréée.

¹ Développée, 2114.

Dans son préavis, la commission avait également rejeté la réalisation d'une rampe proposée pour les personnes handicapées et les poussettes, du côté de la place de la Petite-Fusterie.

La Ville de Genève est sensible aux difficultés rencontrées par les personnes se déplaçant en fauteuil roulant et est favorable à la création d'accès qui permettent leur passage dans les lieux publics. Aussi ce temps de réflexion est-il l'occasion de reprendre l'étude en tenant compte des souhaits du Conseil municipal et, en collaboration avec la commission citée, de trouver une solution concertée.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M^{me} Fatiha Eberle, du 20 septembre 1999, intitulée : «Pose d'un miroir à la rue du Grand-Pré» (QE-8)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Peut-on trouver une solution pour assurer la sécurité?

La solution serait, par exemple, la pose d'un miroir à la rue du Grand-Pré, en face du stop desservant l'accès des immeubles bordant le parc Beaulieu, entre les N^{os} 24 à 40. Il s'agit d'une véritable sécurité pour les habitants.

Le Conseil administratif peut-il résoudre ce problème?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a le plaisir d'informer M^{me} Fatiha Eberle que le projet de modification du marquage routier que la Division de la voirie lui a proposé a été approuvé par l'Office des transports et de la circulation, le 28 janvier 2000, et que ces travaux sont en cours d'exécution.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

¹ Annoncée, 1386.

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Michel Ducret, du 19 janvier 2000, intitulée: «Pavement de la rue Calvin» (QE-19)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Pourquoi donc le pavement de la rue Calvin, qui a été déposé pour des travaux en sous-sol, n'a-t-il pas été reposé et pourquoi a-t-il été remplacé par un simple enrobé bitumineux du plus mauvais effet?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le pavage de la rue Calvin a été déposé pour l'ouverture de fouilles en vue de la pose de fibres optiques pour le service SIG Télécom.

Ces travaux ont débuté le 21 octobre 1999 et se sont terminés juste avant Noël.

Etant donné les conditions météorologiques peu favorables à cette période, les travaux définitifs n'ont pas pu être engagés et ce sont des réfections provisoires, en tapis froid, qui ont été effectuées.

Les réfections définitives du pavage seront exécutées ce printemps.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Jean Erhardt

Le conseiller administratif:

Christian Ferrazino

13. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des finances, acceptée par le Conseil municipal le 8 décembre 1999, intitulée: «Pour soutenir la diversité de la presse» (M-338)².

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal, au nom de la nécessité de la diversité de la presse, invite le Conseil administratif à marquer un soutien au *Courrier*, dès l'an 2000, sous trois formes:

¹ Annoncée, 3229.

² Développée, 2274.

1. Prévoir un montant pour les abonnements et la publicité de même niveau que celui payé aux principaux quotidiens genevois.
2. Chercher une solution pour des locaux plus grands et moins onéreux qu'actuellement.
3. Inviter la Fondetec à accroître son soutien au *Courrier* en lui accordant le montant nécessaire à sa survie.

REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif soutient la diversité de la presse et soutient, en l'occurrence, *Le Courrier*, dernier quotidien genevois indépendant.

Contrairement à la plupart des quotidiens, la majorité des revenus du *Courrier* proviennent des abonnements et non de la publicité. Or le niveau actuel des abonnements ne lui permet pas d'assurer son avenir à long terme. Le nombre de ses abonnés doit donc impérativement augmenter. Grâce à des actions promotionnelles répétées, son lectorat augmente régulièrement depuis quelques années, mais il ne progresse pas assez rapidement pour atteindre une situation financière saine et durable. Chaque année, le *Courrier* doit donc faire appel à ses lecteurs pour une souscription allant de 300 000 à 350 000 francs. Pour l'instant, cette somme a toujours pu être récoltée, mais ce petit miracle pourrait bien s'arrêter un jour.

Afin de marquer son soutien au *Courrier*, le Conseil administratif vient d'adresser une directive à tous les services de la Ville de Genève, leur demandant de prévoir au budget 2001 un montant pour les abonnements et la publicité de même niveau pour le *Courrier* que pour les autres quotidiens.

La question des locaux est un peu plus anecdotique, car le *Courrier* paie actuellement 45 600 francs par an de loyer aux TPG, pour une surface de 250 m². Le Conseil administratif ne dispose pas de locaux plus grands et moins chers à proposer au *Courrier*, mais il lui propose de s'adresser à la Fédération pour l'expression associative (FEA), qui gère la Maison des associations à la rue des Savoises. Il convient toutefois de relever que, même si le loyer était gratuit, cela ne suffirait pas à assurer l'avenir du *Courrier*. En difficulté momentanée, il faut qu'il retrouve une stabilité en termes de chiffre d'affaires et de nombre d'abonnements. Une aide financière ponctuelle pourrait donc l'aider à rebondir et à se redéployer.

Le Club de la presse, subventionné par la Ville de Genève, soutient le *Courrier* à raison de 12 000 francs par an. Il n'a toutefois pas les moyens de s'engager davantage. La Fondetec, qui dépend directement de la Ville de Genève, est engagée vis-à-vis du *Courrier* à hauteur de 300 000 francs. Comme toute garantie ou

cautionnement, cette «garantie de déficit» ne peut être appelée qu'en cas de dépôt de bilan ou de faillite. A ce moment-là, il sera trop tard pour intervenir. Une subvention serait donc plus appropriée. Or les statuts de la Fondetec ne permettent pas de faire de la subvention d'entreprise. La mission de la Fondetec est d'aider les entreprises existantes ou nouvelles qui souhaitent se développer, se restructurer ou se créer. Elle n'est pas de subventionner une entreprise. C'est pourquoi le Conseil administratif ne peut demander à la Fondetec d'accorder une aide directe au *Courrier*.

Lors de sa séance du 18 décembre 1999, le Conseil municipal a décidé d'octroyer une aide financière ponctuelle de 200 000 francs au *Courrier* pour l'année 2000. Cette aide directe, souvent perçue comme une menace sur la liberté d'expression, a été passablement controversée. Or les 200 000 francs octroyés au *Courrier* représentent moins de 10% des recettes annuelles du journal. Par analogie, il est clair qu'un actionnaire ne détenant que 10% d'une entreprise ne peut pas imposer ses vues. De plus, comme par principe la Ville de Genève ne désire pas intervenir dans le contenu des activités des organismes qu'elle subventionne, elle a précisé qu'elle ne désire pas non plus influencer le contenu du *Courrier*.

L'aide de la Ville de Genève prendra la forme d'une participation à une souscription et non d'une subvention appelée à être reconduite chaque année. Il s'agit en effet de donner une chance au *Courrier* en lui accordant un soutien financier ponctuel qui lui permette de survivre et de se développer. La défense de l'emploi a également joué un rôle dans cette décision, mais l'aspect prioritaire demeure la sauvegarde de la diversité de la presse.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Alain Vaissade

M. Didier Bonny (DC). Rassurez-vous, Madame la présidente, je serai extrêmement bref. Je prends la parole simplement pour remercier le Conseil administratif d'avoir répondu aussi rapidement à notre motion. Il est vrai que c'était une nécessité, et cela fait plaisir de voir que, parfois, nos motions sont rapidement traitées et que l'on y apporte une réponse tout à fait adéquate par rapport à notre demande.

La présidente. Je rappelle que, dans le cadre des réponses écrites du Conseil administratif, la parole est en principe donnée uniquement aux auteurs d'une question écrite ou d'une motion, mais que, dans le cas où cette dernière a été acceptée par le Conseil municipal, chaque conseiller peut s'exprimer.

14. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptées par le Conseil municipal le 13 mai 1997, sur la pétition de Survap (Survivre aux Pâquis), intitulée: «Tout «tout doux» tout de suite (revivre aux Pâquis bis)» (P-38)¹.

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition au Conseil administratif et lui demande de réactiver le crédit d'étude concernant les réalisations demandées par la pétition.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'introduction d'une zone «30 km/h» dans le quartier des Pâquis a été mise à l'enquête publique le 17 novembre 1999.

Concernant la place de la Navigation, un aménagement à l'essai a été réalisé dès mai 1999 qui s'avère concluant, moyennant quelques adaptations souhaitées par les riverains. Un arrêté de circulation définitif sera pris par le Département de justice et police et des transports pour la «zone piétonne» de la place de la Navigation et une approbation LER en procédure accélérée sera requise pour confirmer l'aménagement à l'essai.

Pour le plus long terme, concernant cette place, mais également les rues de Berne, du Môle et Royaume, la Ville de Genève présentera une requête en approbation LER pour l'aménagement plus important. La place de la Navigation est confirmée dans son rôle de place piétonne et les trottoirs le long de la rue des Pâquis, de la rue du Môle à la rue de Monthoux, sont élargis. Les rues de Berne, du Môle et Royaume sont traitées suivant le concept de «rue résidentielle», afin de rendre le piéton prioritaire sur les autres modes de déplacement.

L'établissement de ces projets a fait l'objet de rencontres avec les associations du quartier et ceux-ci seront présentés publiquement.

Une demande de crédit de travaux sera présentée au Conseil municipal, afin de pouvoir réaliser ces travaux d'aménagement après ceux de la branche de tramway «Sécheron» à la rue de Lausanne.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

¹ «Mémorial 154^e année»: Rapport N° 227 A, 4381.

M. Didier Bonny (DC). Je suis désolé, c'est encore moi qui demande la parole. La réponse à cette pétition a mis un peu plus de temps à nous parvenir; il est vrai que le sujet est – malheureusement, dirais-je – lié au tram 13. Les habitants des Pâquis ont été surpris, et pas en bien, par tous les travaux relatifs à la ligne du tram 13 que l'on évoque. En effet, différents aménagements attendent depuis fort longtemps d'être réalisés, puisque le plan de tout le quartier des Pâquis date de l'année 1990 ou 1991, sauf erreur, et que nous devons patienter encore quelques années jusqu'à ce que la section «Sécheron» du tram 13 fonctionne. Après les propos que l'on a entendus dans la bouche des libéraux lors de la séance précédente, on va devoir attendre encore longtemps pour que différents aménagements puissent se faire aux Pâquis. Nous ne pouvons que le regretter, et nous attendrons encore quelques années...

15. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission sociale et de la jeunesse, acceptées par le Conseil municipal le 19 janvier 2000, sur la pétition: «Demande de soutien à l'Espace de vie infantine Tournesol à l'avenue Wendt» (P-7)¹.

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 7 au Conseil administratif en lui recommandant d'étudier la possibilité de prendre cette crèche dans son giron.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif décide, sur la base du rapport favorable de la commission sociale et de la jeunesse et avec la recommandation du Conseil municipal, d'une étude à effectuer dans le courant de l'année 2000 en vue d'intégrer l'Espace de vie infantine Tournesol, situé à l'avenue Wendt, dans les institutions subventionnées par la Ville de Genève.

¹ Rapport, 3219.

A cet effet, M. Tornare est chargé de mandater la Délégation à la petite enfance afin d'étudier les modalités financières conformément au règlement de subventionnement des institutions de la petite enfance.

Un budget d'exploitation sera proposé dans le cadre de l'élaboration du budget 2001 pour la petite enfance».

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

16. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées le 11 mars 1998, sur la pétition intitulée: «Circulation sur le chemin Frank-Thomas» (P-62)¹.

CONCLUSION

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 62 au Conseil administratif afin qu'il la transmette à la commune de Cologny pour que cette dernière puisse, si elle le désire, poursuivre les travaux sur son territoire.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sur le territoire de la commune de Cologny, des améliorations allant dans le sens des vœux des pétitionnaires ont été réalisées.

Sur le territoire de la Ville de Genève, le Conseil municipal ayant accepté, le 12 octobre 1999, la proposition N° 431 du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 365 5000 francs destiné à l'étude, la réalisation et la promotion d'itinéraires cyclables, les travaux de réalisations pour les mesures de sécurité débiteront prochainement.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

¹ «Mémorial 155^e année»: Rapport N° 333 A, 4492.

17. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des finances, acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 1996, intitulée: «Réactualisation des redevances municipales des SIG» (M-125)¹.*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal prie le Conseil administratif de bien vouloir entreprendre des recherches et ouvrir des négociations avec toutes les instances utiles permettant de mieux comprendre les éléments qui constituent la clef de répartition de la redevance annuelle des SIG et d'obtenir son éventuelle réactualisation.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le fonctionnement des Services industriels de Genève (ci-après SIG), ainsi que les modalités des relations entre les SIG, l'Etat de Genève, la Ville de Genève et les communes sont réglés par la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève (L 2 13), du 5 octobre 1973.

Le principe de l'utilisation du domaine public et des redevances annuelles y est explicité à l'article 32, qui stipule:

Alinéa 1:

Les Services industriels peuvent utiliser le domaine public genevois pour l'installation de leurs réseaux de transport et de distribution, contre redevance annuelle.

Alinéa 2:

Le montant de ladite redevance annuelle due à l'Etat est de 1% des recettes brutes de fourniture de l'énergie électrique, encaissées pendant l'exercice considéré, à l'exception de celles du Centre européen de recherches nucléaires.

Alinéa 3:

Le montant de ladite redevance annuelle due à chaque commune s'élève, pour chacune d'elles, à 7% des recettes brutes de fourniture de l'énergie électrique sur son territoire, encaissées pendant l'exercice considéré, à l'exception des consommations du Centre européen de recherches nucléaires.

Alinéa 4:

Les Services industriels tiennent à la disposition de l'Etat et de chaque commune les documents de comptabilité permettant de vérifier l'encaissement des recettes servant de base au calcul des redevances.

¹ «Mémorial 154^e année»: Rapport N° 129 A, 453.

Alinéa 5:

Pour l'installation de leur réseau de transport et de distribution sur le domaine public, les Services industriels se conforment aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ils doivent dans chaque cas obtenir la concession, la permission ou l'autorisation de l'autorité cantonale ou communale qui administre le domaine public.

Pour la Ville de Genève, le mode de calcul de la redevance annuelle a généré les recettes suivantes:

La redevance comptabilisée en 1999, calculée sur la base des résultats de l'exercice 1998, s'est élevée à 15 262 524 francs. En 1991, elle n'était que de 10 524 329 francs.

La forte progression de ces dix dernières années s'explique essentiellement par les augmentations et restructurations tarifaires successives du service de l'électricité des SIG. Dans le même temps, les consommations globales n'ont pas augmenté de façon significative.

Ces recettes apparaissent aux comptes du Service des agents de ville et du domaine public.

Les résultats du mode de calcul tel qu'il est appliqué sont directement liés au tissu socio-économique de la commune. En effet, il favorise les communes ayant sur leur territoire de gros consommateurs d'électricité tels que les entreprises ou les industries. Une commune avec un fort tissu industriel sera, de fait, avantagée par rapport à une commune résidentielle sur ce plan.

Sur le plan cantonal, la part de la redevance SIG se situe entre 2 et 6% des revenus totaux des communes.

Réactualisation du mode de calcul de la redevance annuelle

La redevance est calculée sur le chiffre d'affaires réalisé par les SIG sur la vente d'électricité uniquement, alors que le domaine public est mis à disposition pour l'ensemble des fluides distribués par les SIG (électricité, gaz, eau et chaleur), auxquels il convient d'ajouter les services de téléphonie et de transfert de données (qui sont déjà régis par un accord entre la Ville de Genève et l'ensemble des opérateurs téléphoniques).

Dans le contexte actuel de libéralisation des marchés de l'électricité en Suisse (la loi sur le marché de l'électricité (LME) devant entrer en vigueur dans le courant 2001, si il n'y a pas d'opposition référendaire), on peut supposer que les plus gros consommateurs (dits «clients éligibles») seront tentés de rechercher des fournisseurs plus compétitifs en termes de coûts ou d'obtenir des rabais substantiels auprès des SIG. De ce fait, le montant de la redevance municipale risque de baisser dans les mêmes proportions que le chiffre d'affaire des SIG, même si la LME ne remet pas en question les principes de redevances communale et cantonale.

Les premières estimations concernant les conséquences de la libéralisation du marché de l'électricité sont une baisse des prix de vente, pour les très gros consommateurs, comprise entre 20 et 40% du prix de vente actuel. A terme, et en regard des situations européennes, les prix ont tendance à se stabiliser 20% en dessous du prix avant libéralisation. La Ville de Genève ne pourra pas, dans l'état actuel de ses consommations, être considérée comme «client éligible» dans les premières phases de libéralisation, mais seulement six ans après l'entrée en vigueur de la LME.

Il convient néanmoins de remarquer qu'une position trop rigide de la Ville de Genève sur la question de la redevance annuelle pourrait, à terme, mettre les SIG en position financière délicate dans un marché libéralisé. Sachant de plus que la Ville de Genève participe directement au capital de dotation des SIG, sa position influencera également la valeur de son propre capital et de ses actifs financiers.

Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, le Conseil administratif interviendra auprès des SIG dans le but d'ouvrir des négociations avec les intervenants concernés, afin d'obtenir une révision de l'article 32 de la loi sur l'organisation des SIG, sur la base d'un calcul intégrant une redéfinition des paramètres pris en compte.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Alain Vaissade

18. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Olivier Coste et Pierre Maudet, acceptée par le Conseil municipal le 18 janvier 2000, intitulée: «Feu vert pour des carrefours sans nuisances sonores nocturnes» (M-21)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre sur pied une expérience pilote localisée à un quartier de la ville, afin d'obtenir des éléments concrets en vue de la modification du régime des feux de circulation dans le maximum de carrefours situés en ville, dans le sens d'un passage des feux tricolores aux feux orages clignotants et aux feux «intelligents», entre 23 h et 6 h 30 du matin.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Par courrier du 8 février 2000, il a été demandé à M. G. Ramseyer, président du Département de justice et police et des transports, de tester les mesures proposées dans un secteur choisi de la ville.

M. G. Ramseyer nous a répondu le 15 février 2000:

«...qu'il n'envisage pas de remettre en question le mode de fonctionnement de la signalisation lumineuse telle qu'elle fonctionne actuellement, cela essentiellement pour des raisons de sécurité.

»En effet, des expériences de ce type ont déjà été menées, avec des résultats qui ont rapidement conduit à un retour en arrière. Il a en effet été constaté une augmentation d'accidents de la circulation avec graves conséquences notamment.

»Ainsi que vous le savez, la signalisation lumineuse a des effets contraignants en matière de vitesse, notamment, sur les grands axes, dont profitent l'ensemble des usagers, en particulier les piétons. Cet élément nous paraît prépondérant par rapport aux inconvénients relevés dans votre courrier en termes de perturbation sur la fluidité nocturne.»

Vu la position clairement arrêtée du Canton, et compte tenu des compétences qui sont les siennes en la matière, le Conseil administratif se voit ainsi dans l'impossibilité de donner suite à la nouvelle expérience souhaitée par les motionnaires.

¹ Développée, 2862.

Cela étant, le Conseil administratif continue à examiner l'opportunité d'installer, selon les endroits, des feux dits «intelligents», afin de favoriser les transports collectifs, les déplacements des piétons et des deux-roues, sans nuire à la fluidité du trafic.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Michel Ducret, du 13 octobre 1999, intitulée: «Rehaussement des trottoirs aux arrêts des TPG» (QE-10)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La réponse du Conseil administratif à la question écrite N° 94, de M. Jean-Louis Fazio, du 14 avril 1999, intitulée «Plates-formes d'élévation dans les TPG», ne paraît guère satisfaisante et, à tout le moins, incomplète.

En effet, le Conseil administratif ne fait pas mention de la volonté déjà manifestée par le Conseil municipal il y a quelques années d'améliorer considérablement l'accessibilité du réseau TPG aux personnes handicapées par le vote d'une motion qui demande que, dans le cadre du développement du réseau de tramways (à l'époque, aussi «métro léger»), il soit veillé à créer un accès de plain-pied aux véhicules de la future génération, par simple rehaussement des trottoirs aux arrêts, à l'image de ce qui s'est fait en France, par exemple à Grenoble ou Strasbourg.

Cette mesure reste la plus simple, ne nécessite aucun équipement technique particulier, complète l'effort fait par les TPG pour offrir des véhicules plus accessibles et rendre l'ossature du réseau urbain totalement accessible aux handicapés.

A la lumière de ce qui précède, le Conseil administratif peut-il faire le point sur ce sujet, et notamment en ce qui concerne les extensions en cours et en projet du réseau de tramways à Genève?

¹ Annoncée, 1802.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La présente question se réfère explicitement à la question écrite N° 94 de M. Jean-Louis Fazio, du 14 avril 1999, intitulée: «Plates-formes d'élévation dans les TPG» et à la motion N° 124 de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Michel Ducret, André Kaplun, Christian Zaugg, Robert Pattaroni et Alain Guyonnet, acceptée par le Conseil municipal le 14 novembre 1995, intitulée: «Meilleure accessibilité aux transports publics pour tous».

Depuis sa réponse du 1^{er} septembre 1999 à la question écrite N° 94, le Conseil administratif n'a pas eu connaissance de faits nouveaux, tant de la part des Transports publics genevois que du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement; cette réponse reste d'actualité.

De même, concernant la motion N° 124, à laquelle il est fait allusion, le Conseil administratif confirme sa réponse du 1^{er} mars 2000.

Le réseau de tramway est actuellement en phase d'extensions importantes pour l'organisation de la ville et de l'agglomération. Le Conseil administratif entend encourager par tous les moyens à sa disposition la réalisation de nouvelles branches de ce réseau.

Nous rappelons que le projet d'extension de la branche de tramway «Sécheron» a été approuvé par l'Office fédéral des transports, mais qu'il fait l'objet de plusieurs recours. Le projet d'extension de la branche de tramway «Acacias» a été présenté à l'Office fédéral des transports pour approbation des plans; la procédure est en cours.

Pour la branche de transport collectif en site propre Cornavin-Meyrin-Cern, le projet est en cours d'établissement par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, afin d'être soumis à l'Office fédéral des transports. La Ville de Genève a fait part de ses recommandations et mènera les projets d'aménagement urbain suivants, annexes à l'établissement de cette nouvelle et importante branche de transports collectifs:

- cheminement de la rue de la Poterie et de la rue Chouet, à proximité d'immeubles de logements de la Ville de Genève qu'elle entend maintenir;
- aménagement en zone piétonne de l'avenue Wendt et de la rue Hoffmann;
- l'aménagement de la route des Franchises et de la rue des Fontaines-Saintes en lien avec le centre du quartier des Hauts de la Servette

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

20. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 24 janvier 2000, intitulée: «Aménagements au chemin de la Chevillarde» (QE-21)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Comment se fait-il que les services de la Ville persistent à vouloir aménager sur le chemin de la Chevillarde, dont la chaussée se trouve sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries, des bornes en plastique qui forment des chicanes et un marquage correspondant, alors même que cette commune a, à maintes reprises, signalé à la Ville que le chemin de la Chevillarde ne se trouve pas sur son territoire et qu'elle n'a donc pas à réaliser ces aménagements?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les services municipaux de la Ville de Genève ne sont jamais intervenus sur le chemin de la Chevillarde, vu qu'il se situe en dehors du territoire de la commune.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

21. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Michel Ducret, Jean-Marc Froidevaux, Sami Kanaan, Alain Marquet, Jacques Mino, Robert Pattaroni et François Sottas, acceptée par le Conseil municipal le 22 mars 2000, intitulée: «Genève au secours des refusés d'Emmen et d'ailleurs» (M-76)².

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de transmettre aux autorités concernées la désapprobation du Conseil municipal face à ce type de procédure;

¹ Annoncée, 3382.

² Développée, 3931.

- d’entreprendre les démarches nécessaires en vue de contacter les candidats à la naturalisation refusés par leurs corésidents afin de les assurer du soutien des élus genevois;
- d’entreprendre les démarches utiles auprès des autorités cantonales et confédérales en vue de limiter l’extension de ce type de procédure;
- de demander au Conseil fédéral et au Conseil d’Etat l’autorisation d’accorder la nationalité genevoise aux habitants d’Emmen dont la demande de naturalisation a été refusée par le corps électoral de leur commune de résidence le 12 mars 2000;
- de rendre publique, au niveau suisse, cette prise de position.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage les préoccupations du Conseil municipal, suite au refus le 12 mars dernier de la demande de naturalisation de 48 candidats étrangers, par le corps électoral d’Emmen. Il estime également que la Ville de Genève doit donner l’exemple aux autres communes suisses par sa politique d’accueil, d’intégration et d’ouverture.

Par un courrier adressé le 5 avril au Conseil d’Etat, le Conseil administratif lui a remis le texte de la motion susmentionnée, en précisant qu’il s’associait à son vote.

Il a également prié le Conseil d’Etat d’entreprendre toute démarche utile en vue de limiter l’extension de ce type de procédure sur le plan cantonal, et d’examiner la possibilité d’accorder la nationalité genevoise aux étrangers d’Emmen dont la candidature a été rejetée.

Par la même occasion, le Conseil administratif a demandé au Conseil d’Etat de transmettre les invites de la motion N° 76 au Conseil fédéral.

Par ailleurs, le Conseil administratif a constaté avec satisfaction que la prise de position du Conseil municipal a été rendue publique au niveau suisse par tous les médias, qui ont ainsi fait largement écho à cette démarche.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Pierre Muller

M. Sami Kanaan (S). Je voudrais juste demander au Conseil administratif s’il a du nouveau sur ce dossier. Je le remercie de sa réponse montrant qu’il a pris

au sérieux notre souhait – qu’il partageait à l’époque. Cependant, j’aimerais éviter que, après l’intérêt médiatique majeur porté à notre décision et à cette affaire en général, nous retournions en quelque sorte tous à des affaires de routine et que nous oublions un peu notre souci de l’époque parce que les médias n’en parlent plus. Il s’agit donc de bien montrer que nous étions sérieux à l’époque et que nous souhaitons vraiment offrir l’option d’une naturalisation genevoise aux refusés d’Emmen. Je sais que des motions à ce sujet ont été déposées au Grand Conseil, mais je souhaiterais que le Conseil administratif continue à garder un œil sur cette affaire et rappelle aux autorités cantonales, si nécessaire, de modifier la loi dans ce sens. Alors, y a-t-il du nouveau?

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Nous avons évidemment transmis la motion en question au Conseil d’Etat. Celui-ci nous a répondu qu’il en approuvait les termes et en tout cas le contenu. Il nous a informés que le Grand Conseil avait aussi voté dans ce sens lors de ses délibérations et que le dossier en était resté là à ce moment-là.

22. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu la pétition P-24: «Ne touchez pas au mur du silence du boulevard Saint-Georges», que l’on nous a demandé de lire. Je prierai M^{me} Ecuyer de lire cette pétition de l’Association du mur-mur, qui m’a adressée pour lecture en séance plénière. La lettre de couverture est datée du 17 juin 2000; je pense qu’il s’agit en fait du 17 mai 2000.

Lecture de la lettre accompagnant la pétition:

Concerne: pétition contre la démolition du mur du cimetière des Rois.

Madame la présidente,

Par la présente, veuillez recevoir notre pétition qui s’oppose résolument à la démolition du mur du cimetière des Rois le long du boulevard Saint-Georges. Nous souhaitons que cette pétition soit lue en séance plénière de votre Conseil municipal.

De plus, nous demandons à être auditionnés par la commission qui traitera de son sujet et nous vous ferons parvenir le solde des signatures qui sont encore récoltées dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour l'Association du mur-mur
Rémy Pagani

Lecture de la pétition:

Pétition à l'intention du Conseil municipal de la Ville de Genève:
«Ne touchez pas au mur du silence du boulevard Saint-Georges»

Ayant pris connaissance par la presse des intentions du conseiller administratif Manuel Tornare de faire démolir le mur du cimetière des Rois qui longe le boulevard Saint-Georges pour le remplacer par un mur transparent, les soussigné(e)s demandent au Conseil municipal de revoir cette proposition.

Comment est-il possible d'ignorer à ce point notre culture pour décider d'un jour à l'autre qu'un mur doit être remplacé par une vitrine du même genre que celle d'un grand magasin. La mort devrait-elle s'offrir comme tous les objets de cette société marchande qu'on veut nous imposer dans notre vie quotidienne?

Ce mur a une double fonction: celle d'éloigner le cimetière du quotidien et, d'autre part, quand on est dans le très beau cadre du cimetière, de protéger du bruit incessant du trafic automobile. Si l'on veut faire de l'esthétisme, on pourrait déjà enlever les panneaux publicitaires de la SGA qui enlaidissent ce mur.

Les habitants du quartier savent qu'ils peuvent se promener dans ce lieu public et les habitants d'ailleurs n'y viendront pas plus avec cette vitrine.

Il y a bien d'autres investissements à faire dans le quartier de la Jonction qui amélioreraient réellement les conditions de vie de ses habitants.

Les soussigné(e)s demandent formellement que le Conseil municipal se prononce sur le maintien de ce mur qui, jusqu'à ce jour, protégeait des voitures ce havre de paix qu'est le cimetière des Rois.

Pour l'Association du mur-mur
Rémy Pagani

La présidente. Cette pétition N° 24 sera renvoyée à la commission des pétitions. (*M. Tornare demande la parole.*) Monsieur Tornare, on ne va pas traiter cette pétition maintenant en séance plénière, s'il vous plaît!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Non, Madame la présidente, on ne va pas engager le débat ce soir, mais je suis quand même étonné que M. Pagani, qui nous dit depuis des années qu'il représente les associations de quartier, n'ait pas pris connaissance de la décision du Conseil de quartier de la Jonction, lequel s'est prononcé en faveur de la démolition de ce mur.

D'autre part, dans la *Tribune de Genève*, dans l'article concernant ce sujet, sont mentionnées les trois options que j'ai proposées pour remplacer le mur en question: soit une grille sur un petit mur, soit un treillis – il en existe à l'heure actuelle un fort laid du côté des bureaux de la *Tribune de Genève* – ou une séparation en plexiglas.

Enfin, je m'étonne que M. Pagani défende maintenant le silence des morts de la nomenklatura genevoise; ce n'était pas son habitude!

La présidente. Monsieur Tornare, excusez-moi, mais on mènera ce débat à la commission des pétitions!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'use du droit de réponse, Madame la présidente!

La présidente. Non! Je suis désolée!

M. Bernard Lescaze (R). J'aimerais rappeler le règlement du Conseil municipal. Exprimer son avis relève du droit le plus strict d'un pétitionnaire, *a fortiori* quand il est député au Grand Conseil et qu'il représente malgré tout une large fraction de la population. Je ne connaissais pas l'avis de M. Pagani sur ce point, mais j'avoue que je suis d'accord avec lui. En tant qu'ancien président de l'Association radicale de la Jonction, je pense qu'il a raison au sujet de ce mur et je me réjouis que la commission des pétitions empoigne ce dossier.

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la présidente, je tiens à revenir sur un sujet que l'on a déjà mis en évidence à plusieurs reprises: tout ce qui concerne un quartier relève-t-il de la compétence de ses habitants? Non, pas du tout! Les rives du lac appartiennent au patrimoine cantonal, le cimetière de Plainpalais aussi; par voie de conséquence, si les gens du quartier ne supportent pas ce mur, eh bien, ils ne sont pas obligés de le regarder! (*Rires.*)

La présidente. Nous n'avons pas terminé, s'il vous plaît. Nous avons reçu d'autres pétitions:

- P-23, d'Artamis: «Création d'un poste d'éducateur de rue à la Jonction»;
- P-25, «Pour la sauvegarde des conditions de parcage et de circulation dans le square Pradier et le square de Chantepoulet»;
- P-26, «Urbanisation du quartier de Saint-Jean».

La pétition N° 23 sera renvoyée à la commission des pétitions.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Excusez-moi, mais je voudrais évoquer la pétition N° 26 concernant le quartier de Saint-Jean. Il serait peut-être judicieux de la renvoyer directement au Conseil administratif, vu l'urgence qu'il y a à revenir sur le PLQ (plan localisé de quartier) concerné. En l'occurrence, cela nécessitera des dépôts d'autorisation de construire. Je ne pense pas qu'il soit judicieux de construire des barres d'immeubles le long de la rue de Saint-Jean, alors qu'il n'y aura plus de traversée sur la couverture des voies CFF. Il faudrait éviter cela, parce que l'on a dépensé beaucoup d'argent pour créer un lien entre Saint-Jean et les Charmilles et qu'il serait idiot que celui-ci ne s'établisse pas. Si l'on ne renvoie pas immédiatement cette pétition au Conseil administratif, étudions-la en commission mais extrêmement rapidement, car c'est vraiment urgent.

M. Didier Bonny (DC). J'entends bien les propos de M^{me} Künzler et je la crois volontiers quand elle dit qu'il y a urgence, même si je ne connais pas le dossier. Cependant, il me paraît dangereux de commencer à renvoyer les pétitions directement au Conseil administratif. Ce n'est pas une manière de faire. Il me semble donc beaucoup plus sage de renvoyer cet objet en commission, mais pas forcément à celle des pétitions, peut-être à celle de l'aménagement, je ne sais pas. Peu importe, pourvu que la commission choisie traite cette pétition rapidement et que l'on en parle lors des séances du 26 ou du 27 juin. En tout cas, je m'opposerai à ce que l'on transmette directement cette pétition au Conseil administratif, ce qui équivaldrait à ne pas respecter nos us et coutumes. Voilà. Je demanderai donc, en cas de nécessité, qu'il y ait un vote sur cette procédure.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Je n'ai pas le plan piétons sous les yeux, mais, concernant la pétition N° 25 relative au stationnement dans le square Pradier, il me semble qu'il serait judicieux de la renvoyer à la commission de l'aménagement, et ce pour des raisons évidentes. Telle est ma proposition.

Une voix. Les deux dernières pétitions à la commission de l'aménagement!

La présidente. Vous voulez dire la P-25 et la P-26, donc également celle qui concerne l'urbanisation du quartier de Saint-Jean?

M. Christian Zaugg. Oui!

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je tiens à approuver les dires de mon collègue M. Zaugg et des autres préopinants. La pétition P-26 concernant Saint-Jean me paraît devoir être renvoyée à la commission de l'aménagement très urgemment.

La présidente. Les pétitions P-25 et P-26 seront donc renvoyées à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

23. Propositions des conseillers municipaux

La présidente. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-106, de *M^{mes} Sophie Christen, Diane Demierre, MM. Jean-Marc Froidevaux et Mark Muller*: «SIP: un investissement pour l'emploi?»;
- M-107, de *M^{mes} Evelyne Strubin, Liliane Johner, MM. Robert Pattaroni, Sami Kanaan, Bernard Lescaze, Jean-Pierre Oberholzer et Jean-Pascal Perler*: «Testons le concept du «tous d'accord»;
- M-108, de *MM. Jacques Mino, François Sottas, M^{mes} Michèle Künzler, Anne-Marie von Arx-Vernon et Sandrine Salerno*: «Modification de l'arrêté N° 372 du 19 mai 1998 «Soyons justes aujourd'hui... pas dans cinquante ans!» (réfugiés bosniaques).

Ces motions figureront à l'ordre du jour de la fin du mois de juin.

24. Interpellations.

La présidente. L'interpellation suivante a été annoncée:

- I-31, de *M. Roman Juon*: «Esplanade du Grütli: un peu de tolérance, s.v.p.».

25. Questions.

a) écrites:

La présidente. Les questions suivantes ont été déposées:

- Q-27, de *MM. Pierre Losio* et *Roberto Broggin*: «Diminution des effectifs de la Protection civile: quelle incidence sur le budget 2001?»;
- Q-28, de *M. Guy Savary*: «Eclairage des courts de tennis à la Grande Fin (Vessy)»;
- Q-29, de *M^{me} Monica Huber Fontaine*: «Stations-service dans les quartiers d'habitation»;
- Q-30, de *M. Roman Juon*: «Funérailles administratives des fonctionnaires».

b) orales:

M. Roger Deneys (S). Madame la présidente, je voulais vous demander si vous pensiez qu'il était nécessaire que je lance une pétition pour que le parage sauvage devant le Grütli cesse rapidement. En effet, ce soir encore, sept voitures y stationnaient et il n'y avait toujours pas de chaîne!

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Je veux bien répondre à M. le conseiller, parce que je me suis livré aujourd'hui au Grütli, pour la première fois en dix ans, à l'exercice suivant: je suis moi-même allé prévenir tout le monde – les associations, le restaurant, les employeurs – en leur disant que les voitures allaient être évacuées. Mon collègue M. Hediger m'a dit cet après-midi que les policiers pouvaient en fait commencer à œuvrer lundi matin dès 8 h. J'ai même rencontré une agente de la circulation sur le parvis – enfin, pas le parvis mais le «parking», puisque c'est le terme que vous employez – et j'ai fait une confusion, parce que c'était une agente du Canton. Je lui ai demandé si elle pouvait faire quelque chose, et elle m'a répondu que non. Ce n'était pas ma journée, mais j'ai

servi de messenger. Le magistrat a donc été voir tout le monde et serrer des mains en disant: «Evacuez vos voitures, s'il vous plaît, le Conseil municipal voudrait récupérer cette place pour les piétons ou simplement pour les personnes.» J'ai donc demandé aujourd'hui à mon département d'écrire à toutes les associations, à tous les utilisateurs aussi bien des Halles de l'Île que de la Maison de la culture au Grütli, afin de les prévenir que, dorénavant, non seulement ils recevraient des amendes pour leurs voitures garées en stationnement interdit, mais qu'en plus celles-ci seraient évacuées. Les chaînes seront replacées demain et nous contrôlerons de près la situation.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Hier, j'ai répondu à M. Pataroni concernant le cèdre du Liban de la rue de Chamonix pour lui dire qu'il sera haubané, c'est-à-dire suspendu en quelque sorte aux immeubles avoisinants pour qu'il ne tombe pas sur les piétons.

M^{me} Johnner m'a posé hier une question concernant la rue des Cèdres, laquelle se trouve, je crois, près de la rue des Charmilles. J'ai demandé les renseignements y relatifs au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Il s'agit en fait d'un petit terrain privé, mais une consultation a été demandée au SEVE concernant l'état des arbres qui s'y trouvent; vraisemblablement, le propriétaire voudrait y construire un parking. Alors, restez attentive et vigilante, Madame Johnner! (*Remarque de M^{me} Johnner.*) Oui, dans le bon sens du terme.

La présidente. Voici la liste des objets reportés. Ils sont les suivants: M-53, M-54, M-60, M-62, M-63, M-64, M-69, M-70, M-71, M-72, M-73, M-74, M-81, M-82, M-83, M-84, M-85, M-86, M-87, M-88, M-89, M-93, M-94, M-95, M-96, M-97, M-98, M-99, M-100, M-101, M-102, M-103, M-104, M-105, R-11, R-14, R-17, R-21, I-16, I-17, I-18, I-19, I-20, I-22, I-23, I-24, I-25, I-26, I-28, I-29, I-30, PA-3, PA-4, PA-9, P-1 A, P-10 A, M-314 A, M-365 A, M-366 A, M-367 A, M-368 A, M-4 A, M-311 A, M-394 A, PA-373 A, PR-35 A, PR-469 A/B/C/D

Avant de lever la séance, je vous souhaite un bon retour chez vous et une bonne nuit. Je vous remercie puisque, comme vous le savez, c'est la dernière séance où je préside les débats. Mais nous nous retrouverons quand même pour le discours d'adieu et l'élection du nouveau président le 6 juin. Je vous remercie beaucoup. (*Vifs applaudissements.*)

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5346
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5346
3. Proposition du Conseil administratif en vue de:	
– l’ouverture d’un crédit de 1 530 000 francs destiné à l’acquisition en propriété par étage du sous-sol, du rez-de-chaussée et du premier étage de l’immeuble 11-17, rue des Savoises, sis sur la parcelle 2409, fe 18, section Plainpalais;	
– l’octroi d’un droit de superficie à la Fondation pour l’expression associative s’exerçant sur le sous-sol, le rez-de-chaussée et le premier étage de l’immeuble 11-17, rue des Savoises;	
– la cession à la Ville de Genève de la copropriété (sous-sol et rez-de-chaussée) de l’immeuble 9, rue des Savoises, sis sur la parcelle 300, fe 18, section Plainpalais, par la Fondation pour l’expression associative;	
– l’octroi d’un droit de superficie à la Fondation pour l’expression associative s’exerçant sur le sous-sol et le rez-de-chaussée de l’immeuble 9, rue des Savoises (PR-55). Suite du premier débat ...	5346
4. Proposition de résolution du Conseil administratif relative au projet de concept cantonal de la protection de l’environnement (PR-56)	5351
5. Motion de MM. Jean-Pascal Perler et Pierre Reichenbach: «Restitution des eaux de surface dans le sous-sol géologique de la ville de Genève» (M-80).....	5389
6. Motion de MM. Georges Queloz, Pierre Reichenbach, Pierre Maudet et Guy Mettan: «Une politique sportive et non plus du sport politisé» (M-49)	5395
7. Motion de M ^{mes} Virginie Keller Lopez, Michèle Künzler, Isabel Nerny, MM. Tristan Cerf et Alain Marquet: «Sauvegardons le logement social de la Gérance immobilière de la Ville de Genève» (M-50)	5412

8. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Véronique Pürro, Magdalena Filipowski, Esther Alder, MM. Jean-Charles Rielle, Sacha Pfister, Ueli Leuenberger et Didier Burkhardt, acceptée par le Conseil municipal le 14 mai 1997, intitulée: «La maison associative» ou «La maison des associations thématiques» (M-223) 5420
9. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Michel Ducret, André Kaplun, Christian Zaugg, Robert Pattaroni et Alain Guyonnet, acceptée par le Conseil municipal le 14 novembre 1995, intitulée: «Meilleure accessibilité aux transports publics pour tous!» (M-124) 5421
10. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Alain Marquet, acceptée par le Conseil municipal le 7 décembre 1999, intitulée: «Accès pour tous au pont de la Machine» (M-8) 5422
11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M^{me} Fatiha Eberle, du 20 septembre 1999, intitulée : «Pose d'un miroir à la rue du Grand-Pré» (QE-8) 5423
12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Michel Ducret, du 19 janvier 2000, intitulée: «Pavement de la rue Calvin» (QE-19) 5424
13. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des finances, acceptée par le Conseil municipal le 8 décembre 1999, intitulée: «Pour soutenir la diversité de la presse» (M-338) 5424
14. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptées par le Conseil municipal le 13 mai 1997, sur la pétition de Survap (Survivre aux Pâquis), intitulée: «Tout «tout doux» tout de suite (revivre aux Pâquis bis)» (P-38) 5427
15. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission sociale et de la jeunesse, acceptées par le Conseil municipal le 19 janvier 2000, sur la pétition: «Demande de soutien à l'Espace de vie enfantine Tournesol à l'avenue Wendt» (P-7) 5428
16. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées le 11 mars 1998, sur la pétition intitulée: «Circulation sur le chemin Frank-Thomas» (P-62) 5429

17. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des finances, acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 1996, intitulée: «Réactualisation des redevances municipales des SIG» (M-125)	5430
18. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Olivier Coste et Pierre Maudet, acceptée par le Conseil municipal le 18 janvier 2000, intitulée: «Feu vert pour des carrefours sans nuisances sonores nocturnes» (M-21).....	5433
19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Michel Ducret, du 13 octobre 1999, intitulée: «Rehaussement des trottoirs aux arrêts des TPG» (QE-10).....	5434
20. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 24 janvier 2000, intitulée: «Aménagements au chemin de la Chevillarde» (QE-21).....	5436
21. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Michel Ducret, Jean-Marc Froidevaux, Sami Kanaan, Alain Marquet, Jacques Mino, Robert Pattaroni et François Sottas, acceptée par le Conseil municipal le 22 mars 2000, intitulée: «Genève au secours des refusés d'Emmen et d'ailleurs» (M-76).....	5436
22. Pétitions	5438
23. Propositions des conseillers municipaux	5442
24. Interpellations	5443
25. Questions	5443

La mémorialiste:
Marguerite Conus